Bibliothèque du Parlement

ANNONCES.

Première insertion, 7 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.

LE PAYS

BUREAUX : 51, Grande Rue Saint-Jacques

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE—Au Canada, un an, $6; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE—Au Canada, un an, $2; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis et l'Europe, le prix ordinaire, plus les frais de port.

☞ Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au GERANT du *Pays*, No. 51, Grande rue Saint-Jacques.

VOL. XVII — MONTREAL, MERCREDI, 28 AVRIL 1869. — No. 142

A VENDRE.

SAVAGE, LYMAN & Cie.,

SEULS AGENTS POUR LA PUISSANCE

DE LA MANUFACTURE

ULYSSE NARDIN,

Locle en Suisse,

VIENNENT DE RECEVOIR PAR L'EXPRESS DE CETTE CÉLÈBRE FABRIQUE

UNE CAISSE DE

CHRONOMETRES ET DE MONTRES MAGNIFIQUES.

Avec boites d'or ou d'argent de tous les gouts,

GARANTIES DE TENIR LE TEMPS PARFAITEMENT, CHAQUE MONTRE ETANT ACCOMPAGNEE D'UNE GARANTIE OFFICIELLE.

AUSSI A VENDRE.

MONTRES D'OR OU D'ARGENT,

De fabrique Anglaise, Suisse et Americaine,

GARANTIES ET D'UN FINI SUPERIEUR.

SAVAGE, LYMAN & CIE.,

271, Rue Notre-Dame.

5 Avril. am—129

Acte concernant la faillite, 1864

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

DANS L'AFFAIRE DE

JOHN T. HENDERSON,

FAILLI.

Lundi, le dix-septième jour de Mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN T. HENDERSON,
par F. E. GILMAN,
son procureur *ad litem*.

19 mars — 19 m 1 av 24 av 10 mai-109

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montréal.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

PEOVEY & MARCH, FAILLIS.

LUNDI, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit Acte.

GEORGE MARCH.
Par son Proeureur *ad litem*.
F. E. GILMAN.

11 mars 1869. — 11m, 1a, 21a, 10m — 102

Acte concernant la Faillite 1864
ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal

COUR SUPERIEURE.

DANS L'AFFAIRE DE

R. & W. P. STANDISH,

FAILLIS.

Les Soussignés ont déposé au Greffe de cette Cour un acte de Composition et Décharge, exécuté par leurs créanciers, et, le vingt-quatrième our de Mai prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir la ratification.

R. & W. P. STANDISH,
par R. LAFLAMME,
leur Procureur *ad litem*.

12 mars — bm—103

Acte concernant la Faillite, 1864.
ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

BUCK, ROBERTSON & CIE., de Montréal,
Province de Québec, FAILLIS.

Les Créanciers des Faillis sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, à la Bourse, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures A.M., pour l'examen public des Faillis et pour la transaction des affaires de la succession en général.

Les Insolvables sont par le présent notifiés de s'y trouver.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal, 15 avril 1869. — bs—132

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—C'est un très-joli habillement convenable pour le printemps. Prix: $10.50, fait à ordre, chez *J. J. Rafter.*

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Prix: $10.50. Les messieurs qui veulent avoir de ces habillements sont priés de venir examiner les étoffes dans l'avant-midi, avant les heures où nous avons le plus d'affaires.

SOUMISSIONS DEMANDÉES
POUR DEUX FONDS DE BANQUEROUTE.

Des offres à tant dans le £., suivant les prix de l'Inventaire, pourront être reçues au bureau du Syndic soussigné, jusqu'à vendredi le trentième jour d'avril courant, à 2 heures P. M.

Pour deux fonds de commerce de marchandises sèches dont l'un de la valeur de $20-775-00 et l'autre de $10-500-00

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

23 avril 1869 — bs—139

Berge à Vendre

Sera Vendue par Encan Public aussitôt qu'elle pourra être amenée de ses quartier d'hiver.

LA BERGE---PROPULSEUR HEATER BELL

Appartenant à la faillite de Andrew Morris. Pour les particularités s'adresser à

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

21 Avril 1869. ---139,

Acte concernant la Faillite, 1864

DANS L'AFFAIRE DE

FRANCIS O'HARA, de la Cité de Montréal,
FAILLI.

Une dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au douzième jour de Mai prochain.

T. SAUVAGEAU
Syndic Officiel.

Montréal, 15 avril 1869. — bs—131

Acte concernant la Faillite, 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

JACQUES VILLENEUVE, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Une dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au douzième jour de Mai prochain.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel;

Montréal, 15 avril 1869. — bs—131

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de LOUIS CHARLES COUVRETTE, de Lachine, Province de Québec,
FAILLI.

VENTE DES SYNDICS

SERONT VENDUES A L'ENCHÈRE, à l'encan, au Bureau du dit failli au village de Lachine, près de la barrière, par ordre de JOHN WHYTE, Ecr., syndic officiel, vendredi le 23 avril courant, à dix heures et demie A. M., les propriétés mobilières suivantes, savoir :—

Le vapeur **Forest** tel qu'il est maintenant au bassin de TAIT, jaugeant 11 tonneaux. Longueur 55 pieds; largeur 10 pieds; cale 7 pieds; construit depuis sept ans, en chêne; belle machine oscillante à haute pression; cylindre 16 pouces sur 16; chaudière en excellent ordre, et tous les agrès.

Le vapeur **Express** jaugeant 27 tonneaux; longueur 75 pieds; largeur 15 pieds; cale 5 pieds; construit depuis 12 ans; machine à haute pression verticale de 25 chevaux; cylindre 11 pouces sur 16; chaudière en bon ordre. Ce navire a été presque complètement reconstruit il y a deux ans.

La barge **Persévéranee** jaugeant 90 tonneaux; longueur 95 pieds; largeur 19 pieds; cale 7 pieds; construite depuis 3 ans; très solide avec ancre et chaînes.

La barge **Herbert** jaugeant 90 tonneaux; longueur 95 pieds; largeur 19; cale 7 pieds; reconstruite en 1866 avec ancres et chaînes.

La barge **Union St. Joseph** jaugeant 85 tonneaux; longeur 96 pieds; largeur 19 pieds; cale 7 pieds et demie; reconstruite en 1867 avec ancre et chaînes.

La barge **Two Friends** jaugeant 97 tonneaux; longueur 90 pieds; largeur 19 pieds; cale 6 pieds et demie. C'est une barge neuve splendide bâtie depuis deux ans seulement avec ancre et chaîne.

La barge **Canada** jaugeant 111 tonneaux; longueur 96 pieds; largeur 19 pieds; cale 7 pieds et demie avec ancre et chaîne.

La barge **Louisa** telle qu'elle est à Lachine.

La barge **Experiment** telle quelle est maintenant sur le bord du canal à Lachine.

— AUSSI —

Des cables, des lignes de toue, cordages, poêles, lanternes, lits, couvertes, plats, etc., etc.

Toutes les personnes qui ont des créances hypothécaires contre les dits meubles, sont requises de les déposer à mon Bureau dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente.

On peut obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant au bureau du Syndic, ou voir les objets ci-dessus en s'adressant au failli à Lachine.

Le tout sera vendu sans réserve.

On fera connaitre les conditions de paiement le jour de la vente.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

2 avril — 129

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Dans l'affaire de

DAME GENEVIEVE AMIOT, épouse de J.P. Chagnon dit Larose, de Verchères, District de Montréal.

Les créanciers de la faillie sont par le présent notifiés qu'elle a fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.
13, rue St. Sacrement.

Montréal, 19 avril 1869 — bs—13[illegible]

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—On peut avoir ces habillements du printemps, de trois nuances; prix: $10.50 à ordr, chez *J. J. Rafter.*

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boites à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M. Le Dimanche à 9.00 P.M.

☞ Ne manquez pas de vous procurer une douzaine d'exemplaires de votre portraits chez BALTZLY pour $1, à ses chambres de photographie, 372, rue Notre-Dame.

Venez voir les échantillons.

CORPORATION DE MONTREAL.

Défense d'élever des Cochons, etc., etc.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à partir du PREMIER jour de MAI prochain, il ne sera pas loisibl d'ELEVER DES COCHONS dans cette cité, à moins qe ce soit dans les limites suivantes, savoir :

PREMIEREMENT.—*Partant des limites de la Cité, à leur intersection avec le coté nord-ouest de la rue Ste. Catherine ; de là en suivant le dit coté nord-ouest de la rue Ste. Catherine jusqu'à l'encoignure nord-est de la rue Panet jusqu'aux limites de la cité.*

SECONDEMENT.—*Partant de l'encoignure ouest des rues McCord et Wellington, en suivant le coté ouest de la rue McCord, jusqu'à la rue St. Bonaventure et de là en suivant le coté sud-est de la rue St. Bonaventure jusqu'aux limites de la cité.*

Et que la pénalité imposée à ceux qui contreviendront aux dispositions en tel cas faites et pourvues, sera strictement mise en force.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 6 avril 1869. — 3tps-jd—124

CORPORATION DE MONTREAL.

Dix pour Cent à Sauver.

ARRERAGES DE COTISATIONS.

TOUTES PERSONNES endettées envers la cité pour Cotisations (spéciales ou générales) sont par les présentes notifiées qu'à défaut de paiement immédiat, une augmentation de DIX POUR CENT sera faite sur toutes cotisations qui resteront dues et non liquidées le ou après le PREMIER MAI prochain, et en outre toutes les propriétés qui seront alors endettées de deux années et plus de cotisations ou autres redevances municipales, seront poursuivies en justice et mises, pour être vendues, entre les mains du shérif.

Par ordre,

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hotel-de-Ville,
Montreal, 3 avril 1819. — 121

CORPORATION DE MONTREAL.

Certificats d'Auberges.

Liste des personnes auxquelles le Bureau des Licences a accordé des Certificats d'Auberges :—

QUARTIER EST.

Joseph Rousseau	Charles Vézina
Joseph Brière	Julien Gadoua
Fabien Villeneuve	Louis Racine
Félix Villeneuve	J. J. Reeves
Honoré Gélinas	Joseph Dumouchel
Toussaint Archambault	Joseph U Laporte
Joseph Béliveau	Edouard Christie
Aimé Béliveau	George Maybank
Treflié Monat	

QUARTIER CENTRE.

Joseph Carlisle	Timothé Hayes
Bernard Maguire	Hiram Ducios
A. I. Berthiaume	Patrick McEnroe
James Week	A M F Gianelli
H Corrigan	C Buchignani
John Boyes	James McEnroe
J H Wilson	Veuve Lepère

QUARTIER OUEST.

Peardon et Ebbitt	Henry T Privett
S Browning	Antoine Charbonneau
L W Decker et Cie	F Dackus
A P Savage	Bernard Tansy
James Calanan	Daniel Shannon
John Clarker	

QUARTIER STE. ANNE.

John Doherty	Thomas Doherty
James Burke	Michael Darrington

QUARTIER ST. ANTOINE.

B Murphy

QUARTIER ST. LOUIS,

Pascal Leclerc.

Aux termes de la loi, les pétitionnaires dont les noms paraissent plus haut, doivent s'adresser au Percepteur du Revenu de l'intérieur pour en obtenir leur licence, avant le trentième jour de Mai prochain, car tout certificat qui ne lui sera pas présenté avant cette date, *devient inutile et de nulle valeur.*

Le nombre total des applications reçues est de 498

Sur ce nombre, ont été confirmées..... 48
" " refusées ..... 138 — 186
312

Le Bureau réserve sa Décision finale sur ces 312 demandes jusqu'à ce que les pétitionnaires soumettent des certificats conformes à la loi.

Par ordre,

CHAS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 avril 1869. — cs—bps—130

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Un escompte sera alloué aux messieurs employés par la Compagnie du Grand-Tronc. Prix: $10.50, fait à ordre chez *J. J. Rafter.*

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Prix: $10.50. Ce sont de nouveaux patrons d'habillements du printemps tout laine et bien faits.

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—C'est l'habillement à la mode; prix: $10.50. Les Messieurs d'Ottawa et de plusieurs autres districts sont actuellement à nous envoyer leurs ordres.

1869 GRAINES 1869

NOUVELLES ET EXCELLENTES

POUR LE

CHAMP, LE JARDIN ET LES FLEURS.

On appelle l'attention du public sur le stock considérable et supérieur de Graines pour le Champ, le Jardin et les Fleurs, maintenant offert à l'ESTREPOT AGRICOLE DU CANADA, Halle Ste. Anne, par W.M. EVANS, Grainetier de la Chambre d'Agriculture pour la Province de Québec. On peut, en s'adressant sur les lieux, se procurer des catalogues décrivant les végétaux et les fleurs avec les directions pour leur culture appliquée à ce climat. On appelle aussi l'attention sur son assortiment très-complet d'Instruments Agricoles et d'Horticulture, etc., qui comprennent chaque chose nécessaire pour la ferme et le jardin.

9 avril — bfps-pts—126

ATTENTION.

LE soussigné, désirant se retirer du Commerce, offre en vente un assortiment complet et des mieux choisis d'EPICERIES, VINS, etc.

De plus, il offre à louer le magasin, situé dans le meilleur endroit commercial de la partie est de la Cité.

S'adresser à

ALFRED DUMOUCHEL,
613, Rue Ste. Marie,
Près de la Place Dalhousie.

jno—122

GEORGE B. BERUBE,

Agent pour l'achat ou vente de toutes sortes de propriétés foncières, etc., aussi pour l'achat ou vente de Bois de sciage, douves, etc., et le recouvrement de toutes dettes quelconques.

BUREAUX:

Ebert's Block, King Street
CHATHAM, ONTARIO.

REFERENCES:

L'Hon. W. McCREA, Conseiller Législatif.
R. STEPHENSON, Ecr., Membre des Communes
JOHN SMITH, Ecr., M P.
ARCHD. McKELLAR, M.P., Bothwell.
HENRY SMITH, Maire de la ville Chatham.

5 mars — jno—97

Berge à vendre.

Une BERGE, nom "C" avec ses gréments complets, 56 TONNEAUX, actuellement dans le canal Lachine, chantier Labbée.

Pour particularité, s'adresser No. 101, rue Vitré.

CAPT. LOUIS DUBEAU.

14 avril. — jlmal—130

SOUSCRIPTIONS
AUX
Œuvres de Champlain.

SIX VOLUMES IN-QUARTO

Ornés de plus de 100 Cartes et Gravures.

PRIX : $15.

LES ŒUVRES DE CHAMPLAIN, publiées sous le patronage de l'Université-Laval, et qui ont été détruites lors de l'incendie de l'imprimerie de la Reine vont être ré-imprimées et paraîtront en janvier ou février prochain.

La souscription est ouverte d'ici au 1er juin ; après cette époque, le prix sera doublé.

On souscrit à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, chez Fabre & Gravel, Rue Notre-Dame, No. 219, et à la librairie J. B. Rolland & Fils, Rue St. Vincent.

5 avril — jd—122

☞ Jusqu'à avis contraire, on pourra se procurer une douzaine de Cartes Photographiques pour $1.00, chez BALTZLY, photographe, aux chambres No. 372, rue Notre Dame.

☞ BALTZLY continue encore, jusqu'à avis contraire, de prendre des portraits photographiques à $1 la douzaine. Ses chambres sont au No. 372, rue Notre-Dame.

Allez voir ses échantillons.

ADOLPHE BELANGER,

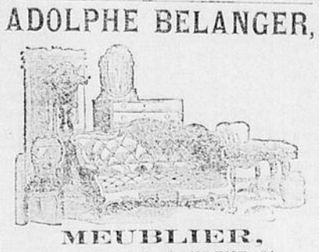

MEUBLIER,
91, *RUE ST. LAURENT*, 91.

A. B. TOUT en remerciant ses amis pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, prévient le public qu'il vient de s'agrandir considérablement en prenant tout le bas de la maison, et qu'il a maintenant un assortiment des plus complets et des plus variés de MEUBLES de première qualité et autre qu'il vendra à très bon marché et à bonne composition.

Il est certain de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Montréal 23 Avril 1869. ---138

VENTE PAR J. SHAW

de Meubles de première classe. Samedi le 24 courant, à 7 heures du soir. M. Shaw vendra, à ses magasins, Grande Rue St Jacques, la seconde consignation de meubles d'acajou, de noyer, de chêne, de M. Drennan des ateliers du Pénitencier consistant en Setts de Salon, en acajou poli, une variété de meubles de chambre à coucher en chêne et en noyer.

Les meubles pourront être vus VENDREDI après-midi.

La vente aura lieu le soir pour que les personnes engagées pendant la journée, puissent y assister

HENRY J. SHAW,
Encanteurs.

GRAINES ! GRAINES ! GRAINES !

NOUVELLES GRAINES, garanties FRAICHES, VENANT D'ETRE RECUES de France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, Une des meilleures collections en Canada de GRAINES de Fleurs, de Légumes et de Champs, de

Betteraves,	Cocombres,	Persil,
Choux,	Lettuce,	Poivres,
Carottes,	Melons,	Pois,
Chou-fleurs,	Moutarde,	Radis,
Celery,	Onions,	Epinards,
Maïs,	Panais,	Navets,

Tomates, Champignons, etc., etc.

Un escompte libéral accordé aux Commerçants et Sociétés d'Agriculture.

Graines de fleurs expédiées *franco* par la Poste dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis à $1.00 pour 25 paquets.

Graines de gros Oignons Rouges et de Trèfle en grande quantité et à bon marché.

☞ *Venez prendre un Catalogue.*

JAMES GOULDEN,
177 et 179, Grande rue St. Laurent,
Montréal.

15 avril. —131

LIBRAIRIE NOUVELLE.

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES RUES

Notre-Dame et St. Gabriel.

Agence générale la grande librairie A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et Cie., de Paris, Bruxelles, Liepzig et Livourne.

Nous venons de recevoir, par les derniers steamers, un assortiment complet de

Livres de droit et médecine.
Littérature et Romans.
Livres de prière et images.
Livres blancs et livres de comptes.
Peinture à l'huile et gravures.
Chromo-lithographies.
Photographies et Albums.
Stéréoscopes et vues.
Tapisserie de tout genre.
Papeterie très variée.
Encre de toute couleur.
Secrétaires en mosaïque, etc.
Boites à papeterie.
" ouvrage.
" peinture.
" *cribbage*,
" argent et bijoux.
" lettres et timbres.
Objets de fantaisie.
Instruments de mathématique.
Thermomètres et Baromètres.
Encriers de fantaisie.
Cartes à jouer avec boites.
Jeux de dominos et de patience.
Echecs et échiquiers.
Dames et damiers.
Porte-monnaies.
Portefeuilles et porte-folios.
Statuettes, sabliers.
Presses à lettres.
Vente autorisée de timbres à billets et à lettres.

Le département de la reliure est sous la direction de M. J. N. Lamarche, relieur bien connu.

Nous avons acquis de MM. L. Perrault et Cie., leur fond de blancs d'avocats, Magistrats, Commissaires, Greffiers de toutes les Cours, Notaires, Huissiers, Régistrateurs, etc., et nous tiendrons toujours en main la variété de blancs à l'usage de ces professions.

9 avril. —129

Acte concernant la Faillite, 1864.
ET SES AMENDEMENTS.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal,

Dans l'affaire de DOUGLAS, FRÈRE ET CIE., Montréal, P. Q.

FAILLIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés comme Syndic d'office des dits Faillis, VENDREDI, le QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, dans le dit District, en la Chambre où ont ordinairement lieu les procédures en matières de faillite, j'offrirai en vente, comme appartenant aux biens des dits Faillis, les propriétés immobilières ci-après designées, savoir :

Ces certains lots de terres, étant Nos. 294, 295, 296, 297, 298, 299, 311, 312, 313 et 314, la plus grande partie du No. 300 et une partie du No. 301, sur le plan de John Ostell, écr., arpenteur, en date du dix-neuvième jour de juillet, 1845, une copie duquel est déposée dans les archives de la seigneurie de l'Isle de Montréal, comprenant la plus grande partie du "block" borné au Sud-Est et faisant face au canal de Lachine par la rue St. Gabriel, au Nord-Ouest par la rue William, au Sud-Ouest par la rue de l'Aqueduc, et au Nord-Est par la rue St. Thomas, moins le lot formant le coin Nord du dit "block" appartenant à Owen McGarvey, le dit lot mesurant quatre-vingt deux pieds en ligne avec la rue William, et cent vingt et un pieds sur la rue St. Thomas, et l'autre partie du "block" appartenant à la dite succession, mesurant deux cent trente trois pieds sur la rue St. Thomas, du lot de McGarvey à la rue St. Gabriel, sur laquelle rue le dit lot mesure cent quatre vingt dix-huit pieds, et sur la rue de l'Aqueduc deux cent soixante-neuf pieds, de cette dernière rue, en ligne avec la rue William, au dit lot de McGarvey, mesurant cent trente-trois pieds, comprenant une superficie de soixante deux mille cinq cent trente pieds, mesure anglaise, plus ou moins, avec maison à deux étages en brique et en bois couverte en tôle, contenant quatre logements, moulin à scie, mû par la vapeur (steam saw mill) hangards, et bâtisse occupée comme bureau de ses érigées, toutes autres dépendances leeux appartenant.

Les dits lots de terre appartenant au Fief et Seigneurie de l'Isle de Montréal, en Franc Alen Roturier.

Toutes personnes ayant des droits hypothécaires à exercer contre les dits immeubles, sont tenues de produire leurs réclamations, à mon bureau, dans les six jours avant la date de la dite vente.

Les conditions et autres informations seront connues le jour de la vente. Les plans des dits lots de terre peuvent être vus au bureau du soussigné.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel,
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

Montréal, 31 Mars 1869. —120

A LOUER

CE GRAND BUREAU si connu et la VOUTE, Nos 33 et 28, Rue St. François Xavier, dernièrement occupés par M.M. C. DORWIN et Cie., Banquiers et Courtiers.

S'adresser à
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

20 Avril, 1869. ---138.

A LOUER

Les étages qui se trouvent audessus du magasin Nos. 204 et 206, rue McGill, dernièrement occupée par Smith et Edminson.

S'adresser à
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

20 Avril 1869. ---138.

NOUVELLES SALLES D'ENCAN

PAR

GAUTHIER, DUSSAULT & CIE.

Les soussignés ayant loué ces salles d'encan tout à fait centrales, spacieuses, bien éclairées, No. 204, RUE NOTRE-DAME, qu'ils occupent actuellement, admirablement adapté pour les Fonds de Commerce, Œuvres d'Art, Objets Artistiques, Ameublements de Maison, Ventes d'Assurance, etc., etc., etc. G. D & Cie sollicitent respectueusement la confiance de leurs amis et du public en général, et annoncent qu'il feront toutes ventes en dehors de Meubles de Ménage, etc.

Les comptes de ventes et les procédés seront promptement expédiés.

Des avances, argent comptant, seront faites sur les ventes lorsqu'on l'exigera.

GAUTHIER, DUSSAULT & CIE,
121 — Encanteurs.

N. B.—Les soussignés continueront tous les soirs à 7 heures, les grandes ventes de Marchandises provenant de Fonds de Banqueroute.

J. C. DAGENAIS,

Marchand-Tailleur,

DÉMÉNAGERA LE 25 AVRIL 1869 AU No. 32, RUE St. LAURENT.—Montréal.

J. C. D. a constamment en mains un assortiment complet de différentes espèces d'ETOFFES, DRAPS, etc., qu'il confectionnera à ordre, sous le plus court délai et à très bas prix.

14 avril. — cm—130

ETOFFE VICTORIA pour JUPONS, 4/50 VERGES, valant 2s. 6d. | à 1s. par verge,

On ne peut se la procurer que chez *J. J. Rafter*, 31, Rue St. Laurent.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

CHAPEAUX!

Venant d'être reçu,

UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Chapeaux "ALPINE"

NOIRS, VERTS ou GRIS.

☞ *Au Nouveau Magasin de la Partie Est.*

205, Rue Notre-Dame,

(5 portes à l'ouest du Palais de Justice.)

JAS. HENDERSON & CO.

A LA PORTE. cm—127

PRINTEMPS 1869.

MON assortiment est maintenant complet pour les affaires du Printemps et comprend toutes les principales branches en

TAPISSERIES,

RIDEAUX,

LIVRES, FICELLE, ENVELOPES, PAPIER,

LIVRES EN BLANC, etc.

Aussi un assortiment complet de Livres de textes pour

Collèges et Ecoles.

ROBERT MILLER,
397, Rue Notre-Dame.

10 avril—127—am

GAZELIERS.

Un nouvel assortiment considérable

D'Appareils pour Gaz

CONSISTANT EN

GAZELIERS,
PENDANTS,
CONSOLES,
LAMPES POUR CORRIDORS,
LUMINAIRES DE COLONNES,
LUMINAIRES DE BILLARD,
GLOBES, RIDEAUX, etc., etc.

De patrons nouveaux et de fabrique anglaise ou américaine, que l'on peut voir maintenant à notre Magasin.

ROBT. MITCHELL ET CIE.,
Fondeurs en Cuivre, Plombeurs, etc.,
Coin des Rues St. Pierre et Craig.

12 avril. — am—128

Fonds Consolidé de la Cité de Montréal.

AVIS est par le présent, donné que l'intérêt semi-annuel du fonds à sept par cent, ci-dessus mentionné, est du et sera payé aux Actionnaires dont les noms sont enrégistrés, au bureau du soussigné le et après le 1er MAI prochain.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Avril 26 1869.

Société Mutuelle de Construction
DE MONTREAL.

LA SEPTIÈME APPROPRIATION — devant être accordée à la Soumission la plus élevée— aura lieu à la Salle de l'Association de Bibliothèque Mercantile, Rue St. Banaventure, MERCREDI, le 12 MAI prochain, à HUIT heures précises du Soir.

Les membres de la Société sont priés de remarquer que les assemblées auront lieu à l'endroit ci-dessus indiqué, le et après le 1er Mai prochain.

Les personnes désirant devenir membres de la Société sont priées de s'adresser au lieu de réunion actuel, No. 6, Rue Bleury.

Par ordre,

L. H. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

190

SOCIETE DE CONSTRUCTION CANADIENNE
DE MONTREAL.

PAIEMENT DES CLASSES "C." ET "H."

LES classes C. et H. sont maintenant échues et payables, au bureau de la société, à compter de ce jour, avec un bonus de $1.50 sur chaque action de la classe C. et de $3.50 sur chaque action de la classe H.

FONDS PERMANENT.

Conformément à un reglement des directeurs pour l'établissement du fonds permanent, chaque actionnaire des deux classes ci-dessus, a droit de convertir ses actions mobiles, jusqu'à concurence de moitié d'icelles, en actions permanentes. Cette conversion doit être effectuée d'ici au 15 mai prochain.

Après cette date, les actions permanentes non souscrites par les actionnaires de ces classes, seront vendues au profit de la société.

L. A. JETTÉ,
Sec. Gérant.

Montréal 22 Avril 1869. — 1-137

VELOCIPEDES!

M. J. IVERS, No. 89, Rue St. François Xavier, a reçu un certain nombre de Vélocipèdes de première classe, avec ressorts et roues de derrière basses, de la fabrique Canadienne Gingras. Nous avons vu ces véhicules et les croyons de fabrication excellente.

Comme M. Ivers a obtenu la seule agence pour la Puissance du Canada, les Commerçants d'Ontario et de Québec, (la ville de Québec exceptée,) qui désireraient en monopoliser la vente exclusive, dans leurs districts respectifs, pourraient conclure des arrangements avec M. Ivers.

Les commandes pour Vélocipèdes de différents desseins et dimensions seront promptement exécutées. — cm—125

FEUILLETON.

LE

FILS DU FAUCONNIER.

(*Suite.*)

—Il faut donc que l'ordre soit exécuté, fit le gouverneur.

L'un des deux tortionnaires apporta près de la chaise deux grands seaux pleins d'eau, remplit une pinte et l'approcha des lèvres du patient.

—Ah ! fit Belle-Rose, c'est le supplice de l'eau !

—Oui, monsieur, dit le médecin, il tue bien quelquefois ; mais si l'on en réchappe, on est pas mutilé.

Belle-Rose remercia le gouverneur par un regard et avala la pinte. Une seconde lui fut présentée, mais il ne put aller jusqu'au bout. L'un des aides lui coucha la tête en arrière et vida la pinte jusqu'à la dernière goutte. Belle-Rose tressaillit.

—On est prêt à recueillir vos aveux, monsieur, reprit le gouverneur ; voulez-vous parler ?

—Non, monsieur, dit le soldat dont l'âme restait inflexible.

On souleva une troisième pinte à la hauteur des lèvres de Belle-Rose, il en but quelques gorgees, mais ses dents se serrèrent par un mouvement convulsif, et l'eau coula sur sa poitrine nue.

— Persistez-vous encore dans votre silence, monsieur ? interrompit le gouverneur.

—Encore et toujours ! fit le patient d'une voix étouffée.

L'un des tortionnaires entr'ouvrit les dents à l'aide d'un fer, introduisit dans la bouche de Belle-Rose le goulot d'un entonnoir et entonna une autre pinte. Belle-Rose pâlit horriblement; ses doigts crispés se nouèrent autour du bois, et d'une secousse, arrachee par la douleur, il ébranla la chaise sur laquelle il était lié. Une autre pinte d'eau disparut dans l'entonnor, puis une autre encore. De grosses gouttes de sueur roulèrent sur le front du patient, ses yeux s'injectèrent de sang, ses joues devinrent bleuâtres. Le gouverneur réitéra sa question; Belle-Rose entendait encore, mais ne pouvant plus répondre, il fit de la tête un signe négatif. L'entonnoir s'emplit de nouveau. Une violente convulsion agita le corps du patient, il poussa un cri sourd, roidit ses membres, rompit les liens qui garrottaient l'un de ses bras, saisit l'entonnoir, le broya entre ses doigts, et, brisé par la souffrance, retomba sur la chaise, évanoui. Le médecin, qui depuis quelques instants consultait le pouls de Belle-Rose, appuya sa main sur le cœur du patient.

—Eh bien? demanda le gouverneur.

—Eh ! fit le médecin, c'est un sujet vigoureux. On pourrait bien encore lui faire avaler une ou deux pintes; mais à la troisième il courrait le risque de mourir.

Les valets apprêtèrent l'entonnoir et les seaux.

—Est-il en état de m'entendre? reprit le gouverneur.

—Lui? fit le médecin. Eh! monsieur, les trompettes de Jericho sonneraient qu'il n'aurait garde de remuer! cependant, nous avons un moyen de rendre aux patients l'usage de leurs sens.

—Lequel?

—Les fers rougis.

—Ils sont là tous prêts, dit l'un des tortionnaires en montrant du doigt le réchaud.

Le gouverneur l'arrêta d'un geste ; l'horreur et la pitié se peignaient sur son visage.

—C'est assez comme cela. J'instruirai M. de Louvois du résultat de cette séance ; et nous verrons après, dit-il.

Sur son ordre, on transporta Belle-Rose dans sa chambre ; le médecin le suivit. Quand le triste cortège eut passé la porte, le gouverneur secoua la tête.

—Je lui avais bien prédit, murmura-t-il. C'est un de ces hommes qui meurent et ne parlent pas.

XXIX

CE QUE FEMME VEUT, DIEU LE VEUT.

Instruit par le gouverneur de ce qui s'était passé durant la nuit à la Bastille, M. de Louvois haussa les épaules.

—C'est dommage, dit-il, que Belle-Rose appartienne à M. de Luxembourg. Sans cette fâcheuse circonstance, on aurait pu en faire quelque chose.

—Quoi ! monseigneur, vous savez...

—Je sais tout: tandis que vous le soumettiez à la question, un courrier m'est avrrivé de Flandre ; j'ai appris que la nuit même du départ de Belle-Rose, le jeune officier avait eu une conférence avec M. de Luxembourg ; on m'a conté les détails d'une scène qui s'est passée au camp de Charleroi, à propos d'un capitaine qui vait encouru la peine de mort ; j'ai tout compris : le soldat a été l'instrument du général.

—Oserai-je demander à Votre Excellence ce qu'elle compte faire ?

—Moi ? rien.

—La question devient donc inutile ?

—Tout à fait.

—Non pas. Je l'oublie, voilà tout.

Le gouverneur comprit la terrible signification de ces mots, qui condamnaient Belle-Rose à une détention perpétuelle.

(*A continuer.*)

LE PAYS.

MONTRÉAL, 28 AVRIL 1869.

La *Gazette de Sorel* a un long article sur l'émigration des canadiens vers les Etats-Unis. Le remède principal à ce mal croissant serait, d'après cette feuille, la constrution de nombreux chemins de fer. Mais les faits ne semblent pas justifier cette prévision puisque c'est des paroisses que longe le Grand-Tronc, le chemin de fer du lac Champlain et celui de Caughnawaga à Plattsburgh ,que les populations fuient avec le plus d'empressement.

Il faut donc chercher autre chose. Ce ne sont pas tous les chemins qu'il faut ouvrir que les barrières qu'il faut abattre.

On nous écrit de Laprairie:

Le fort vent du sud-ouest que nous avons eu pendant quatre jour sa poussé des glaçons qui ont brisé une maison et une douzaine d'écuries et autres bâtisses, quoi que l'eau ne fut pas aussi haute qu'elle est déjà venu ; une partie des clôtures levé et est disparu dans une nuit parce que l'eau est resté plus longtemps que les autres années. La glace est amoncelé sur le chemin depuis le village au pont Victoria. La rivière était couverte de débris de de bâtisses paraissant venir du lac St. Francois. L'opinion générale ici est que cette inondation prolongée est due à la grande quantité de neige que la corporation de Montréal a fait charoyé sur la glace qui a bouché presque tout le chenail vis-à-vis la ville.

Correspondance Particulière du "Pays."

Paris, le 14 avril 1869.

La discussion du budget marche au Corps Législatif avec une rapidité vertigineuse. Si la majorité l'osait, elle ferait sans nul doute la motion de le voter en bloc, par assis et levé. Elle se garde bien d'intervenir dans la discussion, laissant parler les ministres, et n'écoute que d'une oreille plus que distraite les orateurs qui se succèdent à la tribune. Elle a si grande hâte d'aller ouvrir la campagne électorale !

Nous avons eu pourtant quelques harangues dont on parle instamment, celle de M. le Marquis de La Vallette, en réponse à un discours de M. Jules Favre. Le langage du Ministre des affaires étrangères a été plein des promesses pacifiques, notamment en ce qui concerne l'attitude du gouvernement impérial dans les questions allemandes. On accuse l'Empire de n'avoir point de politique ; c'est une erreur, affirme le Ministre ; il en a une, *la politique de la paix*, (autre variante du mot toujours fameux : l'Empire c'est la paix.)

Par malheur, les affirmations ministérielles ne sauraient avoir aucune importance, sous un régime comme celui auquel la France est soumise. Alors que tout dépend du bon plaisir d'un seul homme, vieillard valitudinaire, dont les intentions sont un secret pour tous ; — alors que nous voyons, à chaque session législative, un ministre démentir ses collègues et se donner à lui-même des démentis formels, suivant les circonstances du moment et les besoins de la cause, — que peuvent signifier des déclarations et des promesses, aussi solennelles qu'elles soient ?

Et puis, il y a toujours cette énorme contradiction entre les paroles et les actes, qui tue la confiance dans l'esprit même le plus porté aux appréciations rassurantes. Tandis que le ministre des affaires étrangères s'évertue à tranquilliser l'Europe, les ministres de la guerre et de la marine agissent et parlent exactement comme si l'Europe était à la veille d'une conflagration générale. On arme la garde mobile, on remplit les arsenaux, on dépense en chassepôts, en vaisseaux cuirassés, en mitrailleuses, en engins de guerre de toute sorte, en expériences de matières foudroyantes, la moitié du budget de la France, et l'on professe hautement que le maintien de la paix est à ce prix.

C'est à peu près ce qu'a déclaré de nouveau le maréchal Niel dans une des dernières séances de la Chambre. Il s'agissait des commandements militaires, de ces six grandes prébendes destinées à dorer la gloire des maréchaux, et à rehausser l'éclat du trône. M. Picard demandait à quoi pouvaient servir ces choses si coûteuses, et s'il ne serait pas plus convenable de reporter ce petit million sur une retraite à faire aux instituteurs. Mais M. le Maréchal ministre ne l'entend point ainsi. Il maintient que les grands commandements militaires ne sont point une affaire d'apparat ; mais que c'est grâce à eux seuls que nous pouvons avoir, en cas de guerre, une armée toute prête ; mettre du soir au matin, sans éclat et sans bruit, 600,000 hommes sous les armes. — Voilà une déclaration bien propre à rassurer la France et l'Europe !

En outre, au même temps que M. de La Valette proclame la paix au dehors, M. le Ministre de l'Intérieur déclare la guerre au dedans : guerre aux réunions publiques, guerre aussi aux réunions privées. Contre les uns et les autres, le gouvernement impérial usera de toutes les mesures que place dans sa main la plus étrange des législations, qui réalise complètement l'idéal de ce que Royer Collard appelait *l'arbitraire légalisé*.

En présence des rigueurs que déploie, depuis un mois et plus, contre des réunions de citoyens, l'administration si libérale de l'Empire, l'opposition ne pouvait manquer de dire quelques mots. Elle l'a fait par la bouche de M. Jules Simon. L'auteur du Devoir a tracé l'historique de ce qu'on appelle les nouveaux clubs. Il a montré que, tolérées d'abord, les opinions fausses ou même violentes qui s'y produisent, ont tout à coup soulevé toutes les colères; que le droit de dissolution, pratiqué sur une large échelle par les commissaires de la police, est un procédé bien plus fait pour troubler les esprits, provoquer les rancunes et réveiller les haines, que pour apaiser les têtes chaudes ; que les condamnations judiciaires,hors de toute proportion avec les infractions commises, sont plus impolitiques encore. On appelle la foule à traiter librement de toutes les grandes questions que soulève l'organisation sociale ; puis, parce que des hommes égarés ou ignorants en petit nombre, du reste, emettent à tort et à travers des idées plus nuisibles qu'utiles à la cause dont ils se prétendent les apôtres, mais sans aucune influence sur le reste de la société, on fait pleuvoir les condamnations, on arrête, on détient un assez grand nombre d'individus, et l'on entasse sur leur tête une foule de délits imaginaires. Ne peut-on pas à bon droit penser que la tolérance des premiers jours avait pour unique but de réveiller le spectre rouge, pour l'étaler ensuite sous le jour le plus redoutable aux yeux des électeurs ?

A ces observations, le Ministre de l'intérieur n'a qu'une réponse ; c'est que les commissaires de police et autres agents de l'autorité se conduisent d'une manière admirable, et qu'il est impossible de laisser parler politique dans les clubs. Tout est dit ; l'administration ne sortira pas de cette ligne de conduite.

Au sénat, nous avons eu aussi une séance à sensation, chose rare dans la docte et paisible assemblée. Il s'agissait de la loi du contingent de cent mille hommes. M. Michel Chevalier, un économiste bien connu du temps de Louis Philippe, n'a pas craint d'attaquerla plaie des armées permanantes, de signaler le poids écrasant des dépenses militaires, ce fléau qui épuise l'ancien continent. Malgré la modération avec laquelle l'honorable sénateur soutenait cette thèse d'apparence révolutionnaire, et bien qu'il ne parlât point de la *suppression* de armées il y a eu parmi mes vieux dignitrires un véritable tumulte,de bruyantes protestations, et M. Rouliand,gouverneur de la Banque de France, a foudroyé l'imprudent *au nom du commercet de l'industrie*. Critiquer les dépenses exagérées de la guerre, c'est trahir sa patrie, c'est vouloir livrer la France aux armées étrangères. Du reste, il faut aussi une grande armée pour comprimer les passions du dedans ; il ne faut pas moins de huit cent mille hommes pour préserver le pays des fureurs démagogiques. Un autre, l'Empereur seul peut savoir si la France est, ou non, menacée, et nul autre n'a le droit de s'occuper de la question.

Telle est l'opinion du sénat, exprimée par M.M. Roulland et Larrabit ; et telle est aussi l'opinion du gouvernement.

Rien d'important du départ ; rien de résolu dans le conflit belge. Les seules nouvelles de quelque intérêt viennent d'Espagne, où nous venons de voir les monarchistes esseyer le plus sanglant outrage par le refus, "convusable"— ainsi que l'a dit Serranos, du Prince Portugais auquel ils croyaient faire un grand honneur en offrant la couronne tombée du front impure d'Isabelle. Là, tout se prépare pour la guerre civile que je vous ai prédit dès le début.

Barreau de la Province de Québec.

SECTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

A une assemblée des membres de cette Section du Barreau, tenue en la chambre des Avocats, à Montréal le vingt-trois avril courant pour exprimer les sympathies des membres du Bureau à l'occasion de la mort de Norbert Dumas, écr., C. R., les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

Proposé par A. Robertson écr., C. R., secondé par V. P. W. Dorion écr., et résolu,: Que les membres de cette Section du Barreau, ont appris avec un profond regret la mort de Norbert Dumas, écr., C. R., un de leur confrères.

Proposé par G. Macrae, écr., secondé par J. Loranger, écr., et resolu : Que le souvenir de l'intelligence, des talents distingués et de l'esprit libéral du défunt, restera longtemps dans la mémoire de ses confrères du Barreau, et qu'en témoignage de leur estime, ils portent le deuil pendant un mois.

Proposé par J. A. Chapleau, écr., secondé par W. W. Robertson, écr., et résolu : Que copie des présentes, soit transmise à la famille du défunt.

A une assemblée des membres de cette Section du Barreau, tenue en la Chambre des Avocats, à Montréal le vingt-trois Avril courant, pour exprimer les sympathies des membres du Barreau à l'occasion de la mort de Godfroy Laflamme, écr., C. R., les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

Proposé par T. W. Ritchie, Ecr., C. R., et secondé par F. P. Pominville, écr., C. R., résolu : Que les membres de la Section du Barreau du District de Montréal, ont appris avec un profond regret la mort prématurée de Godfroy Laflamme, écr., qui, par ses talents, son intégrite et l'urbanité de son caractère, avait su s'attirer l'estime et la consideration de tous ses confrères.

Proposé par S. W. Dorman, Ecr., secondé par F. X. Archambault, Ecr., et résolu : Qu'en souvenir des qualités du défunt, les membres de cette Section portent le deuil pendant un mois.

Proposé par H. W. Austin écr., secondé par P. A. A. Dorion écr., et résolu : Que copie des résolutions ci-dessus soit transmise à sa famille.

Chapitre d'Hygiène.

Je ne saurais trop le répéter : on ne doit se chauffer qu'avec sa propre chaleur. Ce n'est pas une plaisanterie ; nous avons en nous tout ce qu'il nous faut de chaleur, ni trop, ni trop peu.

—Alors comment se fait-il que nous ayons tantôt froid, tantôt chaud ?

—Nous avons froid si nous n'alimentons pas notre fourneau, c'est-à-dire si nous ne prenons pas des aliments de bonne qualité et en quantité suffisante. Cela est tout naturel : s'il n'y a pas de bois, le feu ne marche pas. C'est là une première raison, ce n'est pas la seule. De même qu'il peut y avoir du bois à la cheminée sans que le feu flambe, car il faut de l'air et le tirage nécessaire, aussi de même notre foyer, outre les aliments, a besoin d'air et de tirage. L'air abonde autour de nous, mais le tirage manque souvent parce que nous ne faisons pas d'exercice. Tel est l'élément indispensable et celui qui nous fait le plus souvent défaut : l'exercice.

Une bonne nourriture, un exercice mesuré, approprié à l'âge et au sexe, voilà d'excellents préservatifs du froid C'est alors qu'on s'éloigne instinctivement du feu comme d'un ennemi. Une douce chaleur règne dans tous les membres ; on éprouve une sensation de bien-être qui réagit sur le le caractère de la manière la plus heureuse.

Quelle différence avec le chauffage artificielle ! Vous chauffez-vous à la cheminée ? Vous vous brûlez la figure et vous gelez l'autre partie du corps, ou réciproquement, comme disent les géomètres. Au moins la cheminée est-elle gaie, et si l'on est mal chauffé, si les trois-quarts de la chaleur s'échappent sans profit par le tuyeau, il reste comme compensation la vue du foyer et la ventilation, tandis que le poêle en fonte, qui chauffe davantage et plus économiquement, présente de graves inconvénients. Il ne faut pas rester longtemps dans une pièce chauffée au poêle pour ressentir les effets d'une chaleur sèche et intense, et éprouver en même temps les symptômes de l'empoisonnement par l'*oxyde de carbone*. La gorge est desséchée, la toux vient à la suite, puis le mal de tête, les les nausées, le vertige, etc.

D'où vient donc cet oxyde de carbone ? Passe-t-il à travers la fonte ? M. le docteur Carret, chirugien en chef de l'Hotel-Dieu de Chambéry, vous dira que déjà, en 1865, il a constaté que *ce gaz vénéneux passe à travers la fonte comme la sueur à travers la peau*. Son attention avait été appelée sur ce point à la suite d'une épidémie qui s'était manifestée dans la Haute-Savoie et n'avait sévi que sur les bâtiments chauffés à l'aide de poêles en fonte.

Deux ans auparavant, en 1863, M. Sainte-Claire, à qui l'on doit tant de travaux de premier ordre, et M. Troost, un de nos chimistes distingués, avaient démontré par d'ingénieuses expériences que *le fer et la fonte portés à une haute température sont perméables aux gaz*. Ils ont même déterminé les proportions d'aoxyde de carbone que transsude une surface connue de fonte ou de fer. Ils ont fait voir que *l'air qui entoure un poêle renferme des quantités notables d'hydrogène et d'oxyde de carbone.*

FÉLIX HÉMENT.

Une bonne nouvelle pour les amateur de littérature française.

Messieurs A. Doutre et CIE, viennent d'ouvrir leur Librairie au coin des rues Notre-Dame et St Gabriel où ils déballent actuellement leur première commande de livres qui comprend un choix des œuvres littéraires les plus recherchées du jour. Ceux qui désirent avoir la primeur de cette entreprise, que messieurs Doutre et Cie se proposent de conduire sur le pied le plus libéral, feront bien de se hâter.

FAITS DIVERS.

THÉ.—Les familles trouveront un double avantage à porter leur attention sur l'annonce de la Compagnie du Thé de l'Inde et de la Chine qui fournit à plus bas prix que les épiciers un article irréprochable sous le rapport de la qualité.

— Des malfaiteurs se sont introduits durant la nuit de lundi à mardi dans le bureau de l'honorable M. Lafranboise petite rue St Jacques et y ont ouvert un coffre-fort au moyen de fausses clés. N'y trouvant que quelques piastres, qu'ils ont prises, comme on le pense bien, ils sont montés à l'étage supérieur occupé par messieurs Papineau et Durand notaires. Là ils ont encore fait preuve de plus d'adresse que de bonheur, car l'ouverture du coffre-fort ne leur a procuré que la vue d'actes fort bien dressés sans doute, mais d'un médiocre intérêt pour ces explorateurs nocturnes. Il faut convenir que des gens qui font effraction chez des avocats ou des notaires pour y chercher de l'argent méritent le même sort que s'ils tentaient la même aventure chez des journalistes.

AVIS SPÉCIAL.—On appelle l'attention sur la grande vente de Quincaillerie par ordre de T. S. Brown Syndic Officiel aux magasins de Benning et Barsalou. La vente aura lieu à 10 heures.

Conditions libérales.

Choses et Autres.

— On s'arrête beaucoup, sur le boulevard des Italiens, devant une librairie qui expose la carte d'Europe révisée suivant la brochure *Napoléon III et la Providence*.

Plus de Belgique ni de Suisse au profit de la France !

Plus de Portugal ! L'unité ibérique faite.

Plus de Prusse ni de principats allemands L'unité germanique faite sous le sceptre de la maison d'Autriche.

Plus de Turquie, au profit de la Grèce.

Plus d'Etat pontifical, au profit de l'Italie.

Le royaume de Pologne reconstitué, et bien d'autres choses encore.

Toujours la fable du pot au lait. — Mais où Perrette cassera-t-elle sa cruche ?

—Oh! oh ! que signifie ce petit entrefilet publié par *Paris*:

On parle de témoins envoyés par M. Girot Pouzol à M. le ministre d'Etat, et du démenti que Son Excellence lui a donné dans la seance de samedi. Les témoins de M. Girot-Pouzol seraient MM. Paul Bethmont et Brame.

Nos mœurs parlementaires s'échauffent, à ce qu'il paraît.

Ça ve devenir joli.... mais s'il n'y a plus moyen de démentir ce qui vous contrarie sans exposer à un duel, comment pourra-t-on gouverneur désormais ?

Le *Nord* donne sur l'état du prince Napoléon des renseignements intimes que le lecteur trouvera peut être intéressants :

Le prince Napoléon parait en ce moment assez abattu sa figure est très changée, et sa tête inclinée trahit les souffrances de sa maladie. Le prince, peu content de la situation intérieure, voudrait la liberté plus large et la croit compromettante dans la mesure où on la contient. Aujourd'hui il serait plus près de la réaction que du tiers-parti.

Après après avoir constaté que le prince reçoit tous les grands personnages étrangers, et même les plus celèbres agitateurs, par qui il se fait expliquer leurs plans de révolution, le même journal ajoute :

Très enthousiaste pour l'Empereur, il rêve pour lui la gloire d'achever l'unité de l'Italse et de régénérer l'Orient, et il arrive que, découragé par l'attente, il se butte et éclate en regrets amers ; mais ce sont des nuages bien vit passés. L'Empereur professe pour son cousin une administration veritable, et ces sortes de querelles d'amants prouvent, plutôt qu'elles n'excluent, la réciprocité d'un dévouement absolu.

Si l'empereur professe une administration aussi complète pour son cousin, pourquoi lui a-t-il écrit jadis certaine lettre à cheval qui ressemblait à un pensum sévèrement infligé ? Après tout,les nécessités de la politique obligent souvent les princes à dissimuler leur pensée.

—Le *Temps* publie un article intéressant sur les agissements du futur concile. On y demandera deux dogmes à promulguer — pas plus ,

L'infaillibilité du Pape et l'Assomption de la Vierge.

Nous osons croire que les catholiques intelligents demanderaient autre chose, et à ce propos le *Temps* fait quelques réflexions fort justes.

Il n'y a nulle exagération à dire que, pour des milliers de fidèles, le Dieu chrétien est aujourd'hui une déesse. Comme le fils avait été substitué au Père, la Mère, à son tour, a été substituée au Fils. Tous les attributs du Christ ont été transférés successivement à celle qui l'a mis au monde. Il avait été soustrait par le miracle de sa naissance à la tache originelle : le miracle, nous le savons, désormais, a commencé par Marie, et elle aussi a été conçue sans péché. Si Jésus a souffert sur la croix, Marie a eu le cœur percé en le contemplant. Il est monté au ciel pour retourner dans sa gloire : qu'à cela ne tienne. Marie y montera à son tour. L'Assomption est justement destinée à pousser le parallèle jusqu'au bout, en fournissant un pendant à l'Ascension.

Télégraphie Spéciale.

Quebec 27.

Aujourd'hui, le grand jury a rapporté comme fondée l'accusation contre John Henry Challoner pour meurtre.

Le prisonnier plaida non coupable.

On dit que MM. Parkin, Fournier, et Plamondon seront ses avocats.

Le procès est fixé à samedi.

Télégraphie Générale.

Londres, 26.

Dans la Chambre de Communes, aujourd'hui, on a repris la discussion du bill pour l'abolition de l'Eglise d'Irlande.

M. Jonathan Price, libéral, proposa de retrancher cette section du bill, qui pourvoit au maintien de certaines bâtisses de l'Eglise comme monuments nationaux.

M. Gladstone appuya l'amendement.

Après discussion, la chambre vota comme suit :

Pour l'amendement de M. Price, 232; contre, 131. Majorité 101.

New York 27.

Il n'est vrai que les secrétaires Fish, Borie, et le procureur-général Hoar soient sur le point de donner leur demission.

Dépêches de Minuit.

Paris, 27.

Le Corps Législatif s'est ajourné *sine die* à la fin de la dernière séance. Les membres favorables au gouvernement crièrent : "Vive l'Empereur," et ceux de l'opposition répondirent par les mots : "Vive la liberté."

Lisbonne, 27.

Le roi a ouvert la session des cortès portugaises.

Les dépenses excèdent de beaucoup les revenus.

Les ministres annoncèrent qu'ils présenteraient bientôt des mesures pour réduire les dépenses publiques, et pour payer la dette flottante.

Londres 27 à minuit.

Dans la chambre des Lords, ce soir, le bill établissant des pairs à vie a été pris en considération. Lord Derby s'est prononcé en faveur de la mesure.

Paris 27.

Les gouvernements de France et de Belgique ont consenti à nommer une commission mixte pour le réglement des questions commerciales.

COMMERCE.

COTE DES FONDS

27 avril, 1869.

BANQUES.	PARTS.	PAYÉS.	PRIX.	VENDUS A	DIV. PAR MOIS	DIV. DUS
Banque de Montréal	$200	tout	157 à 159	159 à 158	3 par cent.	1er Juin
Banque du Peuple	$50	tout	79 à 80	80 à 79	3 par cent.	1er Juin
Banque d'Ontario	$50	tout	40 à 41	40	3 par cent.	1er Sept.
Banque de Toronto	$100	tout	160 à 161	160	4 par cent.	1er Juin
Banque Molson	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juin
Banque du Canada	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque de Québec	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque Jacques-Cartier	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque Ontario	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque Eastern Townships	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque Ville-Marie	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque Jacques-Cartier	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque Stadacona	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque Nationale	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque du Commerce	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque du Canada-Est	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque des Marchands	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Banque des Artisans	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque Royal-Canadien	$50	tout	50		4 par cent.	1er Juillet
Banque Canada-Commerce	$100	tout	100		4 par cent.	1er Juillet
Grand Ouest chin. de F.	£20	8 s.	9			
Chem. de F. St. Lawrence	$200	tout	26			
Chem. de F. Ottawa	$100	tout	100			
Chem. de F. Montréal	$100	tout	100			
Chem. de F. Prescott	$100	tout	100			
Chem. de F. Grand Tronc	£20	8 s.	20			
Chem. de F. Canada-Sud	£20	8 s.	20			
Chem. de F. Champlain et St. Lawrence	$100	tout	100			
Chem. de F. Ottawa et Prescott	$100	tout	100			
Chem. de F. Ontario et Quebec	$100	tout	100			
Chem. de F. Ontario, Simcoe et Huron	$100	tout	100			
Chem. de F. Canada-Ouest	$100	tout	100			
Chem. de F. Canada-Sud	$100	tout	100			
Chem. de F. Canada-Est

TRANSPORT DES MALLES.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 27 Avril 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M	Levées P. M
		ONTARIO.		
8&11½	.....	Ottawa, p. chemin de fer (a)	8.0	7.00
8&11½	.....	Province d'Ontario.....(a)		7.00
8.00	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.		.....
		QUEBEC.		
8.00	.....	Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières.....	.....	7.00 1.15
11.30	.....	De Caug. et Hemmingford	6.00	115 7
8.00	2.00	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et L. Pond..	.....	7.00
8.00	.....	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est.....	.....	0.00
8.00	.....	Cité de Québec p. vapeur	.....	7.00
8.00	.....	Chemin de fer Richmond et Québec.....	.....	2.30
10.00	.....	De St. Jean et Rouse's Pt..	.....	2.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt.....		
		MALLES LOCALES.		
9.30	...	Beauharnois.....	7.00	.....
11.00	.....	Chambly (aussi 6 a.m) et St Césaire.....	.....	2.00
11.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères.....	.....	2.00
10.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30	.....
11.30	5.15	Huntingdon.....	7.00	1.15
9.30	5.15	Lachine.....	7.00	1.15
10.00	.....	Laprairie et St. Lambert..	.....	2.30
11.00	.....	Longueil.....	6.00	2.00
.....	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne.....	7.00	.. ..
8.30	5.00	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
8.00	.....	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin.....	7.00	.....
.....	2.45	St. Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse.....	7.00	.....
8&10	.....	St. Jean et Station St. Armand.....	8.00	3.30
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord.....	.....	3.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N. Brunswick et Isle P. E.		1.15
.....	.....	Halifax, N.-E.....		7.00 1.15
.....	.....	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de T.-Neuve.	....	7.00
		ETATS-UNIS.		
8.& 10	.....	Albany, Boston, Buffalo, Barlington, N.-York, &c.	.. .	2.30
8.& 10	.....	I. Pond & Portland.....		1.& 7
8&11½	.....	Etats de l'Ouest.....	8.00	7.00
		INDES OCCIDENTALES.		
Lettres, &c, payées d'avance *viâ* New-York, sont expédiées chaque jour à New York d'où partent les autres malles.				
Pour Havane et Indes Occidentales, *viâ* Havane, tous les Jeudis P. M.			.....	2.30
Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brézil, le 23ème jour de chaque mois.				
		GRANDE BRETAGNE.		
Par la Ligne Canadienne, Vendredi.....			.....	7.00
Par du Cunard: *viâ* N.-Y., Lundi.....			.....	2.30
Par Brême (si l'adresse le comporte) *viâ* N.-Y.....Mardi.....			.....	2.30

a) Les sacs de la malle pour les chars pour Ontario sont ouverts de 8.55 a.m. à 8.15 p.m.
Do do pour I.P.R ouverts jusqu'à 1.40 p.m.

POELES! POELES! POELES!

COUCHETTES EN FER!

Refrigérants! Refrigérants!!!

COLE & FRERE,

No. 1, Nouvelle Salle St. Patrice

No. 15, Quarré Victoria,

offrent en vente une quantité considérable de POELES de toutes sortes, COUCHETTES EN FER, REFRIGÉRANTS, etc., etc., à des prix extraordinairement réduits.

Le magnifique Poêle de cuisine "BENEFACTOR," patenté en 1867 et reconnu comme le meilleur poêle existant, est en vente seulement à leur magasin, à un prix qui défie toute compétition.

On trouvera aussi: Articles en étain et vernis, Ferronnerie d'Ameublement, Cages pour Oiseaux, Carosses, Couchettes en fer, etc., etc.

On se charge de tout ouvrage dans cette branche à des prix modérés.

Leur longue expérience dans ce genre d'affaires, tant en Canada qu'aux États-Unis, au Nouveau-Brunswick et au Mexique, leur permet d'offrir satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien es honorer de leur confiance.

COLE & FRÈRE.

22 avril 1868 — aa—

PARFUMERIE VICTORIA.

RIGAUD & Cie.

45 Rue Richelieu, à Paris.

La *Parfumerie Victoria* est aujourd'hui recherchée par l'élite de l'aristocratie et de la fashion pour la fabrication supérieure des produits consacrés à la toilette, et dont elle a fait une spécialité dans chaque article.

Ses nouveaux parfums, préparés avec l'*Essence d'Ylangylang*, qu'elle obtient aux Philippines mêmes par la distillation de l'*Unona odoratissima*, défient toute comparaison pour leur finesse et leur suavité incomparables; aussi donnons-nous un bon conseil au public élégant en l'engageant à demander comme article pour le mouchoir

L'EXTRAIT D'YLANGYLANG ET LE BOUQUET DE MANILLE.

En dehors de ces deux extraits exceptionnels, qui sont la propriété exclusive de leur maison, MM. RIGAUD & CIE. préparent également, dans des conditions de perfection supérieure, tous les extraits consacrés par les modes, et parmi lesquels nous citerons les suivants:

Jockey-Club, Violette, Réséda, Ess. Bouquet, Maréchale, Jasmin, Foin nouveau, Mousseline, Magnolia, Fleurs des champs, Rondeletia, Rose mousseuse.

TOLUTINE RIGAUD

ou admirable Eau de toilette qui constitue le véritable talisman de la beauté et conserve la fraîcheur de la peau, la blancheur du teint. Elle est le dernier mot de la science. Sa supériorité sur es eaux de Cologne, les vinaigres les plus estimés et l'eau de la Floride n'est pas contestée.

HUILE ET POMMADE MIRANDA.

Remarquables préparations que l'on peut appeler le trésor de la chevelure, et qui, composées de substances toniques et fortifiantes, embellissent et assurent la conservation de la chevelure, tout en lui communiquant un parfum des plus suaves.

SAVON MIRANDA

A BASE DE SUC DE LIS ET DE LAITUE.

Il suffit de comparer ce savon avec ceux vendus par la parfumerie pour reconnaitre qu'on lui doit la préférence. Il communique à la peau un velouté tout particulier, donne une mousse abondante, formant un véritable bain de lait, et ne laisse rien à désirer comme parfum délicat.

DENTORINE ET PATE DENTIFRICE.

La Dentorine est un élixir dentifrice des plus suaves, il parfume et rafraichit agréablement la bouche, raffermit les gencives et préserve les dents de la carie.

La *Pâte dentifrice* a fait révolution dans cette partie de la toilette, et supprimé les poudres et opiats plus ou moins acides ou dangereux. Il suffit de passer une brosse humide dessus pour obtenir un mucillage doux et onctueux qui donne aux dents une blancheur éblouissante.

Dépôt à Québec, chez MM. John Musson & Cie; à Montréal, chez MM. Devins & Bolton

11 février 1868. — af—aa—12

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE

No. 1262

DAME GEORGINA PHILOMÈNE CORDÉLIA FRANCHÈRE, de Chambly, Demanderesse vs. Joseph Honoré Demers Défendeur.

La Demanderesse a, ce jour, institué à la dite Cour, action en séparation de biens contre le Défendeur son époux.

DORION DORION et GEOFFRION, Avocats de la Demanderesse.

Montréal 20 Avril 1869. — H—21

VENTES A L'ENCAN

PAR L. DEVANY & CIE.

Messieurs Devany et CIE vendront à leurs salles d'encan, 139 Grande Rue St Jacques, une grande quantité de meubles neufs et de seconde main, un Piano de palissandre de grande valeur, des tapis, rideaux, poêles etc. le tout devant être enlevé immédiatement afin de faire de la place pour une consignation considérable qui arrive actuellement.

La vente aura lieu à 2 heures.

DEVANY ET CIE., Encanteurs.

142

VENTE D'IMMEUBLES

PAR

T. SAUVAGEAU,

SYNDIC OFFICIEL.

Le soussigné est prêt à recevoir des offres pour la vente des immeubles suivants:

Un TERRAIN à Hochelaga de 385 pieds de front se terminant en profondeur au St. Laurent, avec un hangar et autres bâtisses.

Un EMPLACEMENT situé à l'Assomption avec un hangar.

Trois EMPLACEMENTS situés au Village St-Henri de Mascouche, avec maison et autres bâtisses.

Quatre LOTS VACANTS situés à Montréal, sur la rue St. Urbain (en haut).

Le ½ d'un LOT No. 2, dans le 1er rang du Township de Godmanchester.

Huit cents ACRES DE TERRE dans le Township de Ham.

Neuf cents ACRES DE TERRE dans la paroisse de St. Théodore d'Acton.

—DE PLUS—

Le 28 de Mai, aussi prochain, à 11 heures A. M., à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Perpétue:—Un terrain en bois debout, situé en la dite paroisse, contenant 6225 arpents en superficie.

Le 1er. Juin prochain, à la porte de l'église de la paroisse de St. Zotique:—Un Emplacement situé dans le village de Coteau Landing, avec une maison, magasin et autres bâtisses.

Le 2 de Juin, à 10 heures A. M., à la porte de l'église de Contrecœur:—Un Emplacement situé au village de Contrecœur, avec bâtisses; la moitié indivise d'un autre emplacement situé au même lieu, avec maison et autres bâtisses.

Pour plus amples informations, s'adresser à

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel, No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 19 avril 1869. — 3 f.—135

Acte concernant la Faillite, 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

JOSEPH PROSPERE CHAGNON DIT LAROSE, Commerçant de Verchères, District de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont aucune, et la valeur d'icelles; et s'ils n'en ont pas, ils devront le mentionner,—le tout attesté sous serment et accompagné des pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 19 av. 1869. — bs—134

NOUVEAUTES

ARTICLES BRODES EN MOUSSELINE,

Chemisettes

Poignets et Collets de Toile

POIGNETS DE TOILE PIQUES

NOUVEAU PATRON DE COLLETS DE TOILE POUR DAMES
NOUVEAUTÉS EN JUPES POUR DAMES QUE NOUS VENONS D'ETALER.

PALETOTS, "WATER-PROOF" RÉVERSIBLES POUR MESSIEURS ET JEUNES GENS

Manteaux "Water Proof."

Guêtres do

MCCLURE & TELFER,

393, RUE NOTRE-DAME.

19 avril — aa—184

Vente par Autorité de Justice

Province de Québec, Cité et District de Montréal. — AVIS PUBLIC

donné que MARDI le dix-huitième jour du mois de mai prochain à ONZE heures de l'avant-midi, dans l'Etude des notaires publics soussignés, au No. 32, Petite Rue St. Jacques (en haut) dans la dite cité, seront vendus en justice, à encan public, au plus haut et dernier enchérisseur les biens immeubles qui suivent appartenant aux enfants et petits enfants de feu Josias Wurtele, issus de son mariage avec feu Eléonore Ramsay;—Sujets aux conditions de vente qui là et alors seront lues publiquement, et qu'on peut connaître auparavant en s'adressant aux notaires soussignés savoir:—

1o Un lot de terre ou emplacement situé en la dite cité de Montréal, dans le Quartier St. Louis d'icelle, au coté nord-est de la Rue St. Laurent, de la contenance de trente-huit pieds et six pouces de front sur la dite Rue St. Laurent et trente-neuf pieds et quatre pouces en arrière sur dite Rue St. Dominique, sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds dans la ligne de la place du Marché St. Laurent; le tout mesure française et plus ou moins, sans garantie de mesure précise et suivant le plan qui en a été fait par Joseph Rielle, Ecr. arpenteur juré, en date 26 Septembre 1868, qui demeurera déposé dans l'Etude de C. F Papineau, notaire; et borné le dit lot au front au sud-est par la dite Rue St. Laurent, derrière au nord-est par la dite Rue St. Dominique, d'un coté au nord-oust partie par la maison de Mme Byrne et partée par P. Lafrance, et d'autre coté au sud-est par le Marché St Laurent; avec une maison en pierre à deux étages et diverses batisses extérieurs et dépendances sus erigés.

2o. Un lot de terre ou emplacement situé dans la dite cité de Montréal, dans le Quartier St. Laurent, d'icelle, au côté sud-ouest de la rue St. Laurent de la contenance de soixante-deux pieds et neuf pouces de front sur la rue St. Laurent, sur soixante-seize pieds de profondeur, le tout mesure française et plus ou moins, sans garantie de mesure précise et suivant un autre plan fait par le dit Joseph Rielle, arpenteur juré, en date du 20 Septembre 1868, qui demeurera déposé dans l'Etude de C. F. Papineau, notaire; et borné le dit lot en front au nord-est par la diterue St. Laurent, derrière au sud-ouest par le lot de terre ci-dessous en troisième lieu décrit, d'un coté du nord-ouest, par Mme. McKercher, et d'autre coté au sud-est par Jacob Wurtele; avec des maisons, écuries et remises en bois et en brique sus-érigées.

3o. Un lot de terre ou emplacement situé dans la dite cité de Montréal, dans le quartier St. Laurent d'icelle, au coté nord-est de la rue St. Charles Borromée, de la contenance, suivant mesurage, de soixante-cinq pieds de front sur la dite rue St. Charles Borromée, sur une profondeur de soixante pieds, le tout mesure française et plus ou moins, sans garantie de mesure précise et suivant le plan ci-dessus en dernier lieu mentionné:—borné en front au sud-ouest par la dite rue St. Charles Borromée, derrière au nord-est par le lot ci-dessus décrit en second lieu, d'un coté au nord-ouest par Mme. McKercher et d'autre coté au sud-est par Jacob Wurtele;—avec trois maisons en brique à deux étages et les bâtisses extérieures en dépendant sus-érigées.

Daté à Montréal susdit ce vingt-troisième jour d'avril, mil huit cent soixante-neuf.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND, Notaires Publics.

VENTE A L'ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Vente de fourniture de ménage, tapis, Pianos, Miroirs, Lits, Literie, Toile Cirée, etc.

JEUDI, le 29 COURANT, M. Shaw vendra à la résidence No. 316, rue St. Antoine, (Place Bannockburn), tous les beaux Meubles et Effets comprenant: Sett de Salon en Noyer, Couvert en Damas fin; Rideaux et Corniches; Meubles de Salle à Diner en chêne ou en Noyer; aussi l'ameublement de cinq Chambres à Coucher tout de Noyer; Ustensils de Cuisine, Poêle de Cuisine, Refrigérateur, etc., etc.

Vente à DIX heures A. M.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

23 avril — bi—142

ON DEMANDE

Un bon COPISTE trouverait de l'emploi permanent dans un bureau d'Avocat de cette ville. S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 27 Avril 1869, — jno.—141

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—Peu de personnes savent que les dames qui font usage des articles empiriques du jour, détruisent pour toujours la transparence de la peau. Depuis le temps des Borgias jusqu'à l'époque actuelle, les initiés ont su que l'essence pure des fleurs fraiches et odoriférantes favorise la beauté. Dans la préparation de cette eau de toilette, l'on n'a employé que des articles supérieurs De plus, outre son excellence comme parfum, elle a la propriété d'éclaicir le teint, de guérir les éruptions de la peau, et d'en augmenter la douceur et a transparence.

Vendus à Montréal par Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, Lymans Clare et Cie., Kerry, Bros. et Cie., et tous les autres Drogulstes en général.

Montréal, 10 oct. — aa

CORPORATION DE MONTREAL.

Vente des Etaux des Bouchers etc., etc.

Le LOYER des ETAUX et MAGASIN des Marchés BONSECOURS, STE. ANNE, ST. ANTOINE, ST. LAURENT, PAPINEAU et ST. GABRIEL, sera par encan public mis à l'enchère pour l'espace d'une année à dater du PREMIER MAI prochain, comme suit:

LUNDI, le 26 Avril courant, les Etaux et Magasins du Marché Bonsecours, à DIX heures A. M.

Les étaux et magasins du marché Ste. Anne, à DEUX heures, p. m.

MERCREDI, le 28 avril courant, les étaux et magasins du marché Ste. Laurent, à DIX heures a. m.

Les étaux et magasins du marché Papineau, à DEUX heures p. m.

Jeudi, le 29 avril courant, les étaux et magasins du marché St. Antoine, à Dix heures a. m.

Les étaux et magasins du marché St. Gabriel, à Deux heures p. m.

Aucune enchère ne sera reçue de personnes arriérées pour loyer d'étaux ou de magasins.

Aucune partie des dits marchés ne sera louée pour la vente de hardes neuves ou vieilles.

Les autres conditions seront connues le jour de la vente.

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la cité.

Bureau du Greffier de la cité, Hotel-de-Ville, Montréal, 21 Avril, 1869.

OWEN McGARVEY,

COMMERÇANT ET FABRICANT EN GROS ET EN DÉTAIL DE

Meubles de toute description,

UNIS ET DE FANTAISIE.

A maintenant en mains l'assortiment le plus considérable et le plus varié qu'il y ait dans le Domaine, qu'il a fabriqué durant l'hiver dernier moyennant argent comptant, et qu'il vendra 10 pour cent meilleur marché que le prix courant. Aussi en mains et prêt pour le commerce en Gros,

15,000 CHAISES A FOND DE BOIS OU DE JONC

De trente patrons différents.

En étant fidèle à son ancienne devise "GRANDES VENTES ET PROFITS LÉGERS," il espère mériter la continuation du patronage que le public lui a accordé durant les vingt dernières années.

CONDITIONS:—Au-dessous de $100, argent comptant; de $100 à $500, trois mois; de $500 à $1000, quatre mois, dans tout cas, avec endossement approuvé. Comme les profits à faire ne donnent lieu à aucun risque, les termes ci-haut seront strictement observés.

S'il vous plait, venez examiner l'assortiment et les prix aux

Nos. 7, 9 et 11, Rue St. Joseph,

1re PORTE DE LA RUE MCGILL,

ENSEIGNE DE LA GRANDE CHAISE BERÇANTE ORIENTALE.

16 Avril. — am—132

QUINCAILLERIES.

VETE PAR LE SYNDIC

Seront Vendus, par encan Public, par BENNING et BARSALOU, dans leur, magasins, Rue St. Pierre, MERCREDI, le 28 Avril churant, les Paquets suivants de QUINCAILLERIES, de Première Qualité, appartenant à la Faillite de ELLIOTT et Cie,

2 Caisses Scie de Taylor,
4 Caisses de Pentures T. Ecossaises,
9 do Plombs à tirer, grandeurs ass.
10 do Clous de fer Cheval,
30 Pochee de Clous de fer à Cheval,
1 do Rateaux de Jardin,
2 do Butts de Best et Tauf',
2 Caisses Lime,
1 do Peignes,
21 Paques Quincailleries Américaines ass.
Sérures, Marteaux, etc.

Vente à DIX Heures.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

20 Avril. — ---139

AGENCE DE MAISONS,

D'IMMEUBLES ET D'AFFAIRES GENERALES.

Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a ouvert un bureau à la Salle des Artisans (au premier) dans le but d'agir comme agent d'affaires générales, plus particulièrement pour la vente, l'achat ou le louage de biens fonds, de placement d'argent, de valeur ou evaluation de toute espèce de propriété etc etc.

Il portera une attention particulière aux réparages de batisses confiées à ses soins. Vu sa longue expérience comme constructeur et contracteur, et sa connaissance générale et ses liaisons nombreuses,

Il espère pouvoir donner satisfaction à tous ceux qui requlerront ses services.

DAVID BROWN.

Montréal 27 Avril 1869. — bi—141.

VENTES A L'ENCAN.

PAR

GAUTHIER, DUSSAULT, et Cie

Vente de Meuble de Ménage, Sofa, Chaise, etc,

Les soussignés vendron à l'Encan JEUDI de 29 courant au No. 813 continuation de la rue Crag, près de la rue St. Bonaventure tout l'ameublement de la maison, consistant, en sett de salon chambres à coucher, salle à diner, cuisine, table à carte en noyer noir, sofa, chaises, garderobes, berceaux, lavemains etc. lits garnis, tapis, prelas rideaux et ustensiles de cuisine de toute sorte.

Vente à DIX heures A. M.

GAUTHIER, DUSSAULT et Cie. Encanteur.

Montéal 27 Avril 1869. — 3 ci —141.

AVIS SPECIAUX.

NOUVELLE MAISON

DE

Marchandises Sèches

M. BERTRAND & CIE.,

No. 129,—Rue Notre-Dame,—No. 129,

VIS-A-VIS LA RUE CLAUDE,

EN FACE DU MARCHÉ BONSECOURS.

M. E. M. DUPUIS, de la Maison DUPUIS et LABELLE, à l'honneur d'informer ses amis, ses connaissances et le public en général qu'il a dissous sa société avec M. Labelle et en a contracté une nouvelle avec M. BERTRAND et CIE., sous la raison sociale de BERTRAND et CIE., Rue Notre-Dame, No. 129, en face de la Rue Claude, vis-à-vis le Marché Bonsecours, où ils tiendront un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES ET DES MIEUX CHOISIES, qu'ils vendront à des prix très-modérés.

Il espère que l'encouragement dont il a toujours été honoré jusqu'à présent ne lui fera pas défaut pour l'avenir, et il sollicite dans sa nouvelle position le patronage de ses amis et connaissances ainsi que du public en général pour la nouvelle maison dont il fait partie.

7 avril. — bm—124

Question facilement résolue.—Pourquoi les hommes portent-ils de la barbe? Parce qu'elle est une grande protection pour la gorge et les poumons, et ajoute beaucoup à l'apparence personnelle. Pourquoi faisons-nous usage des pastilles pulminaires de Bryan? Parce que quand on en fait usage pour la toux, le rhume, les chatouillements dans la gorge, l'enrouement, etc., elles agissent comme un charme. Des ministres et des législateurs en font usage, des médecins les recommandent, et des chanteurs et des orateurs publics disent qu'elles sont la plus excellente médecine qui existe pour la guérison de telles maladies. 25 cts. la boîte.

Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurl et Co. soit sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Newcastle, P. O., propriétaires pour les Canadas. Vendu par tous les marchands de médecines.

DEVINS et BOLTON, Agent à Montréal.

4 fév. — bs—42

☞ **Des milliers de malades n'ont pas** de maladie spécifique. Ils sont apathiques et insouciants, mangent sans goût, dorment sans être délassés, et sont malheureux sans cause visible. Une digestion lente, un foie à moitié engourdi, des boyaux inactifs sont les causes de ces indispositions indéfinissables, mais non moins réelles et ennuyantes. Pour rendre aux organes inertes l'activité de la santé, ils n'ont qu'à faire usage des PILULES SUCRÉES DE BRISTOL. Le Dr. Benjamin Wallis, de Boston, Massachusetts, donne son opinion comme suit: "Rien ne leur est comparable, dans le cas où il se trouve un manque d'énergie vitale dans l'estomac et ses rapports, et où la faiblesse générale et la prostration des forces sont apparentes, sans aucune maladie clairement dessinée." Tous ceux qui souffrent de la prostration physique et d'une perte de forces, trouveront les **Pilules Sucrées de Bristol** d'un grand secours.

MME. CROSBY, Magasin de Nouveautés, Rue Ste. Marie, Montréal.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, E. Picault et Fils.

12 avril 1860 — as—128

☞ **Cure remrquaable.**—DEVINS & BOLTON, Droguistes, près le Palais de Justice, Montréal, ont reçu la lettre suivante:

MESSIEURS.—La présente est pour certifier que moi, M. J. Nolin, âgée de 40 ans, femme de M. Héroux, Notaire Public, j'ai souffert pendant une année de violente palpitations du cœur de frissons soudains, d'alternatives extrêmes de froid et de chaud dans diverses parties du corps, avec de grandes douleurs, particulièrement dans les bras mon pouls était très variable—très lent ou très vif; j'éprouvais fréquemment une tendance à m'évanouir, avec une sensation de suffocation; mon sommeil était troublé; j'étais très irritable et très abattue. J'appelai plusieurs médecins sans obtenir aucun bon résultat, et tous finirent par me déclarer incurable. En juillet dernier, je vis dans les journaux la mention de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, "*Le Sang c'est la Vie.*" J'en achetai 5 bouteilles à votre magasin, et dès la première dose je me trouvai soulagée. Une substance semblable à du sable très fin sortit en quantité de mes jambes, après quoi je recouvrai mes facultés presque perdues et me vis délivrée de mes douleurs, de mes frissons, de mes palpitations, parfaitement guérie en un mot dans l'espace de dix semaines. Je suis convaincue de la supériorité de ce remède sur tous les autres et crois de mon devoir de le recommander à tous ceux qui souffrent de maux semblable.

(Signé) M. J. NOLINS HEROUX, EMMELEIN ROY, Négociant. M. HEROUX, N. P.

LAPRAIRIE, SEP. 20, 1862.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, P. E. Picault Fils.

12 avril — as—128

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS

ST. JEAN, N.-B.

Pour la débilité nerveuse et générale, provenant d'une vie sédentaire, d'une occupation contraire à la santé ou d'un climat tropical ou autre cause.

Pour la consomption pulmonaire, les bronchites, épuisement d'intestins.

Pour la dyspepsie ou l'indigestion.

Pour le rachitisme, la faiblesse des articulations et des muscles, la perte d'appétit, la faiblesse de l'esprit, l'impureté du sang.

Le magnifique Sirop composé de Fellows est mis en bouteilles d'une pinte avec son nom dessus placé et vendu à $1.50 par bouteille ou 6 bouteilles pour $7.50.

Préparé seulement par Fellows, Chimiste de St. Jean, N.-B., qui est le seul propriétaire et manufacturer.

M. FELLOWS:

MONSIEUR,—Je désire vous faire part du bien que m'a causé l'usage d'une bouteille de votre Sirop Composé. J'ai souffert depuis plusieurs années des Bronchites Chroniques et me suis servi de tous les remèdes dont j'ai entendu parler et obtenu les meilleurs conseils médicaux et je n'ai pu en avoir qu'un soulagement temporaire. Une bouteille de votre Sirop m'a recomforté beaucoup e je suis heureuse de dire que je n'ai pas eu un seul symptôme de maladie depuis que je m'en suis servi.

Bien respectueusement, Votre toute dévouée, ELIZA DEAN,

St. Jean, N.-B., 2 Novembre 1867.

Vendu chez tous les Apothicaires. Prix $1.50 la bouteile, ou 6 pour $7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N.-B

FRANCIS CUNDILL & CIE, Agents en Gros,

31, *Rue Lemoine, Montréal.*

Le nouveau magasin de MM. JAMES MORISON & CIE., "The Recollet House," est maintenant ouvert.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. McGREGOR,

MARCHANDISES SECHES.

Le Soussigné vendra, JEUDI, le 29 courant, à ses magasins, No. 90, Rue St. François-Xavier, un assortiment de

Marchandises Sèches de la Saison.

COMPRENANT:

Guingaus, Indiennes, Etoffes à Robe, Cotons Gris et Blancs, Draps, Doeskins Tweeds, Flannelles, Toiles, Serviettes Essuie-mains, Damas, Delaines, Bonnetteries Hardes Confectionnées, Bottes et Souliers Etc., Etc., Etc.

—AUSSI,—

29 Caisses COLLETS DE PAPIER,
30 " " " et POIGNETS.

Vente à DEUX heures.

G. McGREGOR, Encanteur.

28 avril — bi—142

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de JOSEPH A. HUDON, de Montréal, Insolvable.

UNE feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au QUINZIEME jour de mai prochain.

A. B. STEWART, Syndic Officiel.

Montréal, 23 avril 1869. — —139.

Acte concernant la faillite 1864,

VENTE DE CREDITS.

Dans les faillites de THEOPHILE TURGEON, de Montréal. Dme CAROLINE GINTLER, épouse de M. GAUTHIER, de Montréal. Dame H. O. HEROUX, épouse de T. POIRIER, de St. Isidore. NARCISSE PALIN, de Naissrville.

Le soussigné vendra, MERCREDI, le 28 du courant à son Bureau, 18, Rue St. Sacrement, à trois heures P. M., toutes et chacune des Dettes de Livres, Billets, Jugements, etc. etc., restant encore dûes aux faillites ci-dessus.

Des listes de ces dettes peuvent être examinées au Bureau du soussigné.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

Montréal, 24 avril 1869 — 139

La Compagnie de Thé de l'Inde et de la Chine,

A TRANSPORTÉ SON MAGASIN DE LA RUE DE L'HOPITALE, AU

No. 39 RUE BLEURY,

EPARGNEZ 20 POUR CENT

en achetant une petite boite

THÉ A DÉJEUNER ANGLAIS

45 et 50 centins

MEILLEUR THÉ A DÉJEUNER

55 et 60 centins

THÉ JAPONAIS INCOLORE

52 et 55 centins.

JEUNE HYSON PUR

55 centins.

SOUCHONG PEKOE EXCELLENT de la meilleure culture, semblable au fameux thé mandarin,

90 centins et un dollar.

HYSON ET GUNPOWDER SUPERFINS,

80 et 90 centins.

THÉ IMPÉRIAL, SOUCHONG et autres au plus bas prix du gros.

En BOITES et en CANISTRES de 5 bls et au-dessus.

Ces THÉS sont garantis et seront échangés si on le désire.

☞ Remarquez la MARQUE DE FABRIQUE sur chaque paquet.

La Compagnie de Thé de l'Inde et de la Chine,

No. 39 RUE BLEURY.

Montréal, 27 avril 1819, — bi—141.

VERS

Les *Pastilles Vermifuges* du Dr. Picault sont les seules reconnue infaillibles contre les vers des enfants. ☞ Toutes les autres ne sont que d'imitations. PICAULT et FILS, coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, Montréal.

27 juillet 1868 — aa—H—

☞ **Le Grand remède anglais.** Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système du mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Direction complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 30 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* sur réception d'une piastre en timbres de poste.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada:

JOB MOSES, Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous es marchands de médecines.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING ET CIE.

Vente importante annuelle de la Douane.

MAISON DE LA DOUANE, MONTREAL, 23 AVRIL 1869.

AVIS

EST PAR LE PRESENT DONNE QUE LES

MARCHANDISES ET ECHANTILLONS

SUIVANTS, REÇUS A LA

DOUANE

pendant l'année et demeurant non-réclamés chaque mois le

MAGASIN DE SA MAJESTE,

SERONT VENDUS PAR ENCAN PUBLIC

Jeudi, le 26 Mai,

Si ils ne sont pas enlevés avant date.

A. M. DELISLE, COLLECTEUR.

Marchandises non Reclamées

Vaisseau. Marques. et N. Paquets et Contenus.
Nova Scotia J. Firman 8 ballots, partie de fer.
North American (P) 18 do 1 do do
Hibernian (F) 29 do 1 do do
G. T. R. C. Waldi 4 boites de puroirs de pommes do C. C. Snowdon et cie 4 do do do R. Gardner 8 do Poêles à gaz do H. E. Swales 1 Machine
Moravian W. J 2-1 Caisse de quincailleries
G. T. R. J. Perreault 1 baril 1 paquet
Nestorian T. J. C. C. 2 Caisses de bouts de chausure métallique.
Hibernian A. Urquhart et cie. 1 boite d'échantillons lig
Moravian D. S. 903 1 Caisse de cates d'état
St. George (J. H.) 1 boite d'échantillons de liqueur
Edimborough J. P. Cowan 1 boite
Anglesia Laing et Cooper 1 boite d'échantillons
Austrian (P. C. 467 1 Caisse 1 Statue
G. T. R. Geo Hagar et cie. 1 baril de briques à l'épreuve du feu do G. W. Beach 1 boite de becs de lampes do G. Lomer et Cie 1 Caisse de quincaillerie
Cunny Scott (A.U) 3 Tonnaux de vin
Volant (J.Z) 146-7 2 Caisses poudres douces
Omoa (C.C) 39 1 Caisse de Ferronnerie
St Laurent Capt James 1 boite plante de mer
Lendhaim G. C. S. 1 Caisse de vitres,
Nova Scotian A. C. 1 de ferronnerles
Moravian C. 1 Machinerie do C. 1 bouilloire
Nova-Scotia (A. J. D. R.) 1 Caisse de machinerie do (L) 1 Caisse de liqueur
Austrian (L. A. Y.) 1 Caisse d'aiguilles
Oncida 38 barils, 2 Caisses de fer, 2 lots de tabac
Chaudire (A. M.) T 1 baril de peinture
G. T. R. W. C. Cochrane 1 Caisse de machinerie
Germany McC. J. C. 150 1 do do
G. T. R. F. A. Durocher 1 chevalet de fer do A. Moody, 2 boites de mutela de lampes
Austrian, D. Morrison, 1 baril de boisson
North American. J. G. Taylor 1 boite de harde
Damascus. A. G. 70 1 Caisse d'articles en caoutchouc.

Paquets d'échantillons non-réclamés.

T. J. Claxton et Cie., 1; Angus, L. et Cie., 1; W. I R. Muir, 1; J. et A. Turner, 1; J. R. S., 3; C. P. R. C. T. B., 1; (H. T. B.), 1; T. Mussen, 1; W. Macfarlan et Cie. 1; A. C. Sutherland et Cie., 2; Lewis, H. et Cie., 1; R. Holland, 1; J. Charlesworth, 2; Stirling, Mc. et Cie., 1; J. Roy et Cie., 2; Foulds et H., 1; L. S. Black et U., 3; McK et Cie 1; A. Chisholm et

LA COMPAGNIE

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION

DU CANADA

s'est procuré pour l'impression du

"PAYS"

et des ouvrages dont elle sera favorisée,

UN ATELIER TYPOGRAPHIQUE

des plus complets.

—oo—

Les caractères sont tous neufs et du dernier goût et présentent une variété de genres qui rivalise avec ceux des meilleurs établissements.

Les Prix sont des plus modérés.

—oo—

On se charge de l'impression de

FACTUMS,

BLANCS, pour avocats, notaires, etc., etc.,

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES, etc.,

TETES DE COMPTES et de lettres,

BILLETS DE FAIRE PART, funéraires et autres,

CARTES D'AFFAIRES, de visite, d'invitations, etc.,

PETITES ET GRANDES AFFICHES,

Impressions en encre coloriée, bronzée, etc.,

Livres, Pamphlets, etc

—oo—

Toute commande transmise par la poste sera exécutée ave soin, élégance et sous le plus court délai.

—oo—

☞ On sollicite spécialement la clientelle des amis du Journal.

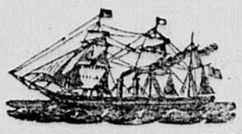

EN ROUTE POUR LA CALIFORNIE!

Compagnie des Navires à Vapeur de la Malle du Pacifique,

(Pacific Mail Steamship Company.)

La Compagnie ci-dessus expédiera un de ses magnifiques steamers de New-York le 1er., le 11 et le 21 de chaque mois.

On peut obtenir des billets pour San Francisco et les lignes conduisant en Chine, au Japon, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, etc., au Bureau de la Compagnie, à Montréal, Cour de l'Exchange, 10, RUE DE L'HOPITAL.

WILLIAM FREER, AGENT.

21 mars. bm—111

NOUVEAU TELEGRAPHE.

Manufacture de Carosses,

Nos. 125 et 127, RUE ST. ANTOINE.

M. BRUNO LEDOUX a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'aujourd'hui lui a fait obtenir les meilleures voitures d'hiver et d'été.

Il a en mains les VOITURES les plus élégantes que l'on puisse trouver sur le marché, et de la meilleure qualité.

M. LEDOUX prie ses amis et le public de visiter son établissement pour avoir des carosses qui peuvent rivaliser avec tout ce que l'on vend sur le marché ou que l'on importe d'Europe et des Etats-Unis.

M. LEDOUX a maintenant toute la facilité de faire des réparations avec les meilleurs matériaux et la main-d'œuvre.

Une MÉDAILLE de premier prix a été accordée à ses véhicules à la dernière Exposition Provinciale.

31 mars. 118

DEPOT DE MOULINS A COUDRE

Grand avantage pour les Communautés et le Public en général

Le soussigné offre ses sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'elles lui ont accordé depuis cinq ans, et annonce qu'il a en main les moulins les plus perfectionnés. A force de travail et d'étude, il a réussi à améliorer ses moulins de manière à les rendre les meilleurs qu'il y a sur le marché.

Ces moulins sont de toute sorte; il y en a pour les familles, légers, élégants et servant d'ornement dans la chombre de travail; d'autres pour les Tailleurs, Couturières, etc., qui font de gros ouvrages en draps; enfin ceux qui sont faits exprès pour les ouvrages en cuir ou autres ouvrages de ce genre.

Ces moulins ont remporté les prix suivants: 1er prix à l'Exposition de Kingston, 1863; 1er prix à l'Exposition d'Hamilton, 1864; prix extra et unique à l'Exposition de London, Ont. en 1865; prix et diplôme à l'Exposition de Montréal, 1866; prix extra pour le meilleur moulin a coudre pour les Familles à l'Exposition de Toronto en 1866; 1er prix pour le meilleur moulin pour toute sorte d'ouvrages, Exposition de Kingston, 1867, et en 1868 à Montréal; à part de beaucoup d'autres faveurs trop longues à énumérer.

Ces moulins sont en vente à très-bas prix chez

P. B. DESROCHERS, AGENT,
No. 87, Rue St. Laurent.

M. Desrochers se charge de réparer toutes sortes de moulins à coudre à des prix très réduits.

Montréal, 20 Nov. 1868. aa—11

DÉMENAGEMENT.

ST. GEORGE & DRAPEAU

ONT TRANSPORTÉ

Leur Magasin de Ferblanterie et Plomberie

AU

NO. 98 RUE ST. LAURENT,

ENSEIGNE DE LA GROSSE CAFETIÈRE ROUGE.

TOUT en remerciant le public et leurs amis de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, MM. St. G. et D. espèrent se rendre dignes de plus en plus de leur confiance par la ponctualité avec laquelle les ouvrages seront à l'avenir exécutés, et aussi par la variété, et l'augmentation du fonds de leur nouveau magasin. Ils ont en main et à des prix réduits un assortiment complet de poêles à charbon, poêles à bois, fournaises, et toute espèce de ferblanterie, ils prennent aussi les ordres au dehors pour la confection et réparation des couvertures, dalles et daleaux.

Ayant aussi un assortiment complet de tuyaux à l'eau et à gaz, glacières, champlures, gazeliers et bains, les ouvrages dans cette branche seront fait avec les meilleurs matériaux et exécutés sous le plus court délai. Ils posent aussi les fournaises à air chaud de toute dimension et les certificats qu'ils ont obtenu démontreront que leur système est un des meilleurs connus jusqu'à présent.

22 Déc. 1868. fm—37

BUREAU D'AGENCE,

32 & 34, Petite Rue St. Jacques.

Les soussignés, outre leurs affaires professionnelles qu'ils entendent respectivement continuer à Montréal, s'occuperont de toute espèce d'Agence en rapport avec la propriété foncière, son exploitation et son administration spécialement.

1o D'effectuer des prêts et des emprunts d'argent sur hypothèque et autres garanties.

2o De négocier l'achat et vente de Droits Seigneuriaux et de toutes autres valeurs.

3o De vendre ou louer les propriétés et maisons à la ville ou à la campagne.

4o De retirer pour les propriétaires, les rentes, revenus et loyers, et de payer toutes taxes et contributions dues par ces propriétés, et aussi veiller à leur assurance et entretien.

5o De gérer et administrer les biens et affaires de personnes absentes, ou voyageant ou qui ne veulent pas se donner le trouble de les administrer elles-mêmes.

6o Enfin, de faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne administration des Biens et Intérêts qui leur seront confiés.

LAFRAMBOISE & LAMOTHE.

HON. M. LAFRAMBOISE, *Avocat*,
P. LAMOTHE, *Notaire*.

Montréal, 18 février 1869 2m—81

DISPENSAIRE DE LA CITE.

VIS-A-VIS M. THOS. MUSSEN,

No. 252, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné, (dernièrement et pendant plusieurs ann s chez MM. LYMAN, CLARE & CIE.,) prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'acquisition du fonds de l'établissement susdit et récemment sous la conduite de M. Z. Fortier.

Les affaires seront conduites sous la surintendance personnelle du soussigné, et un assortiment choisi de

DROGUES ET DE PREPARATIONS CHIMIQUES

les plus pures sera constamment en mains. Il compte pouvoir mériter le patronage des amis actuels de l'établissement, et espère ainsi s'assurer une part dans la confiance et l'aide du public.

Son assortiment de

Parfumeries, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles et à Dents, et autres Articles de Toilette,

sera de qualité supérieure, bien choisi, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

☞ Les prescriptions seront préparées avec soin.

J. EUGÈNE D'AVIGNON,
Licencié du Collége des Médecins et Chirurgiens.

Montréal, 17 avril 1869 aa—133

COMPAGNIE DE

Vapeurs Océaniques de Montréal.

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1868-69. **1868-69.**

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LA LIGNE DE LA MALLE DE CETTE COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe à plein pouvoir construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian	3,500 ton.	en construction.
Prussian	3,000 ton	Lt Dutton, RNR
Germany	3,250 ton	Capt. Graham.
Austrian	2,700 ton.	" Wylie.
Nestorian	2,700 ton.	Capt. Aird.
Peruvian	2,600 ton.	" Ballantine.
Moravian	2,650 ton.	Capt Brown
Hibernian	2,434 ton.	Lt Smith, RNR.
Nova Scotian	2,300 ton.	" Watt.
North American	1,784 ton.	" Bakewell
Damascus	1,800 ton.	" Trocks.
Ottawa	1,831 ton.	" Archer
St. David	1,650 ton.	" Grange.
St. George	1,468 ton.	" Jones.
St. Andrews	1,432 ton.	" Scott.
St. Patrick	1,267 ton.	" Ritchie
Norway		" Mylius
Sweden		en construction,

Partant de Liverpool tous les Jeudis, et de Portland tous les Samedis, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.

Les Steamers de la Ligne de la Malle partiront de Portland comme suit:

Moravian ..... 17 Avril
North American ..... 24 do
Peruvian ..... 1er Mai

PRIX DU PASSAGE de Portland:
CABINE ..... $70 à $80
ENTREPONT $35.00

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.

ou à la Station du Chemin de Fer le Grrnd Tronc Portland.

7 déc. 1868. aa—46

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE

DE

MAISONS et de TERRAINS.

Aux Propriétaires.

Le soussigné désire informer les propriétaires que des demandes nombreuses lui sont faites pour des résidences privées, les prix variant de $2,000 à $5,000. Aussi, des offres pour LOTS à BATIR de $400 à $1,000 chaque.

Le soussigné désire qu'on sache bien qu'il n'exige aucune rétribution si la vente n'a pas lieu, et que lorsqu'elle s'effectue, il ne prélève qu'une modique commission. Cette façon d'opérer lui a permis de satisfaire toujours le public, pendant le cours d'une longue carrière commerciale.

Les personnes qui ont des propriétés à vendre dont le titre est parfait et qui désirent en obtenir de bons prix, sont priées de communiquer avec lui.

Le soussigné désire informer ceux qui désirent vendre leurs propriétés par encan qu'il vient de faire des arrangements avec un encanteur de renom qui s'empressera d'exécuter leurs ordres à des conditions raisonnables.

H. H. GEDDES,
32, Grande Rue St. Jacques,
Porte voisine du Bureau de Poste.

Montréal, 10 nov. 1868 6m—2

EAUX MINERALES DE VARENNES.

EAUX DE SELTZ DE VARENNES.

1ER PRIX AVEC MEDAILLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU CANADA, 1868.

Le DR. STERRY HUNT a depuis plusieurs années recommandé que les eaux—qui ressemblent à celles de Seltz et de Saratoga—fussent chargées de gaz acide carbonique, ce qui les rendrait égales et supérieures en quelque sorte à ces sources renommées, et ajoute:

"Je me suis convaincu par des expériences, que "ce procédé réussit parfaitement aux Eaux de "Varennes qui deviennent ainsi plus agréables au "palais et plus utiles à la digestion.' (Voir sa lettre dans les pamphlets distribués avec les eaux.)

Le DR. PAINCHAUD dit de ces eaux:.....
"elles sont rafraichissantes, d'une saveur agréable et d'une digestion facile; à hautes doses, "elles produisent un effet purgatif; à doses moins "élevées, elles portent sur la muqueuse gastro-intestinale une douce stimulation qui relève l'appétit et entretient la liberté des évacuations alvines; à petites doses elles agissent à la manière "des altérants. Elles ont de plus, dans tous les "cas, un effet constant sur la sécrétion urinaire. "Elles sont généralement utiles dans les maladies d'estomac et des intestins, tel que la dyspepsie, les vomissements, la flatulence, la constipation, etc., lorsque ces affections ont pour "cause la faiblesse ou le manque de ton de ces "organes. Je les recommande aussi dans la "chlorose, les maladies chroniques de la peau, les "scrofules, les engorgements du foie, la jaunisse, "les calculs biliaires, le catarrhe vésical et dans "beaucoup d'autres maladies qui ont leur siège "dans les organes du bas ventre....."

Le Dr. Painchaud les recommande très fortement sous forme de bains pour un grand nombre de maladies de femmes et autres, telles que les paralysies, les rhumatismes, les écrouelles, la faiblesse musculaire, etc., etc.

Des milliers de certificats pourraient être également produits provenant de médecins et autres personnes de toutes les classes de la société. Mais l'opinion du Dr. Painchaud, qui s'est constamment servi des Eaux de Varennes dans sa pratique depuis trente ans, suffira: car on n'ignore point que ce monsieur jouit, comme médecin, d'une position des plus distinguées. Sa lettre que l'on trouvera dans le même pamphlet, était écrite il y a plusieurs années, à l'occasion du projet de fonder, aux sources de Varennes, un Hôpital pour les malades pauvres.

PRIX EN DÉTAIL:

Eaux de Seltz de Varennes, 2s. par doz. (chopines) bouteilles extra.

Eaux minérales de Varennes, 2s 6d par doz (pintes), bouteilles extra.

On délivrera en ville 4 gallons des Eaux Minérales de Varennes pour 50c.

Ces eaux seront bientôt en vente chez les principaux Apothicaires et Epiciers du Canada; mais pour le moment, les ordres devront être laissés chez MM. KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL., Rue St. Jacques et Carré Philipps.

10 sept —102

Amusement Domestique pour les Soirées d'Hiver.

C. HEARN,

OPTICIEN,

242 et 244, RUE NOTRE-DAME,

Vient de recevoir un assortiment considérable et varié de

LANTERNES MAGIQUES!

— AUSSI —

Des nouveautés toutes récentes en COULISSES pour LANTERNES MAGIQUES,

Une Lanterne Magique et Images pour $2.25.

On fournit la liste des prix *et tis* à ceux qui la demandent.

STÉRÉOSCOPES et VUES en grande variété

24 nov. 1868 aa—14

SIROPS! SIROPS! SIROPS!

CITRON, ORANGE,
GINGEMBRE, VANILLE,
FRAISE, ANNANA,
FRAMBOISE SALSEPAREILLE,
Etc., Ect., Etc.

ESSENCES! ESSENCES! ESSENCE

Citron, Ratafia, Canelle, Clous de Girofle, Orange, Vanille, Etc., de qualité supérieure, en Gros et en Détail.

J. GOULDEN, Droguiste,
(Près du Marché) 177 et 179 Rue St. Laurent.

23 décembre 1868. aa.—88

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA.

1869—ARRANGEMENS D'HIVER—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST:

Express de jour pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à.... 9.10 A M
Express de nuit do do..... 8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à..... 7.00 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M. 3.00 PM et 5.00 P. M.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires..... 7.00 A M
Express pour Boston..... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central..... 3.30 P M
Express pour Island Pond et Gorham.... 2.00 P M
Express pour New-York viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à..... 3.00 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à..... 10.10 P M

☞ Chars dortoirs pour chaque convo de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Montréal, 7 avril 1869—1 Directeur-Gérant

OPPRESSIONS Toux, Rhumes NÉVRALGIES Catarrhes ASTHMES

La fumée d'Asthmes prend et dans la Poitrine, comme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires. Dans toutes les pharm. de Fres. 50c. PARIS, 10, Rue Vivienne. gros, J. ESPIC, 0, r. de Londres. — Se méfier des imitations et refuser toute préparation sans le nom de J. ESPIC sur chaque Cigarette.

AGENCE GENERALE POUR LA DOMINION

A LA

PHARMACIE du Dr. PICAULT

Nos. 74, 76, 78 & 80, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Instruments de Chirurgie, etc.

LES Soussignés offrent à vendre

Des Instruments de Poche,
do pour les amputations,
do pour l'opération du Trépan
Stéthescopes simples et doubles,
Seringues hypodermiques,
Scarificateurs,
Speculæ,
Tourniquets,
Lampes auriculaires,
Pompes à Estomac.

aussi:

Appareils vaporisateurs,
pour les maladies de la gorge et des poumons.

Appareils congélateurs,
pour produire l'anasthésie locale et le Rhigoluum qui s'emploie avec le précédent.

20 jan. LYMANS, CLARE & CIE.

SEWING MACHINES

MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLOR à la dernière exposition Provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1868, pour la confection des meilleures MOULINS A COUDRE DE SINGER manufacturés dans la Puissance du Canada.

Le soussigné reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu, annonce respectueusement à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a toujours en mains un assortiment considérable et varié de MOULINS A COUDRE DE PREMIÈRE CLASSE tant de sa propre manufacture que provenant des meilleurs fabriques des Etats-Unis, ayant tous les dernières améliorations et accessoires. Parmi lesquels sont:

Le MOULINS DE SINGER à l'usage des familles et des manufactures
Le do HOWE do do do
Le do ÆTNA do do do
Le do FLORENCE do action reversible,

Un nouveau Moulin à Navette, avec table, prix $30; aussi un nouveau moulin elliptique à l'usage des familles, construit sur le principe de Wilcox et Gibb, prix (avec table complète) $23. Moulins pour fil ciré A. B. et C.

Je garantis tous les moulins faits par moi comme supérieur sous tous les rapports à ceux de tout autre manufacturier en Canada. J'ai des certificats de tous nos principaux établissements manufacturiers et des meilleures familles de Montréal, Québec, et de St. Jean, N. B. attestant leur supériorité. Ma longue expérience dans ce commerce et les grandes facilités pour manufacturer me mettent en état de vendre des Moulins à Coudre de Première Classe de 20 à 30 pour cent à meilleur marché que tout autre fabricant dans la Puissance. J'offre en conséquense aux agents de meilleurs moulins à de meilleures conditions

Les agents voyageurs et locaux feront bien de donner leur attention à ce sujet.

Un escompte spécial sera alloué au clergé et aux institutions religieuses.

Bureau principal: 365, rue Notre-Dame.
Manufacture: 48, rue Nazareth. Montréal.
Succursale: 22 rue St. Jean, Québec: 78, rue King, St. Jean, N.-B., et 18, rue Prince, Halifax, N.-E.

Toutes sortes de Moulins à coudre réparés et améliorés à la Manufacture, 48, rue Nazareth, et à la boutique au-dessus du Bureau, 365 rue Notre-Dame, Montréal.

J. D. LAWLOR,
365, Rue Notre Dame.

6 février 1869. aa—74

Acte concernant la Faillite, 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

PIERRE RIVARD, Commerçant, de la Cité de Montréal, ci-devant de Joliette, FAILLI,

Les créanciers du susdit failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 19 av. 1869. bs—134

P. S. ROSS et FRERE,

GRÈEURS,

No. 10, RUE DES SOEURS-GRISES.

MONTREAL.

Toujours en main: Cordages, Toiles, Goudron, Brai, Étoupe, Peinture, Huile, Poulies, etc., etc.

Montréal, 15 mai 1868 aa—48

G. T. DORION & CIE.,

ont transporté leur magasin au

No. 86 Rue St. Laurent,

presqu'en face du magasin de M. A. Bélanger, meublier. Ils continueront comme par le passé à se charger de toutes sortes de réparations de Montres, Pendules, Bijouteries, &c.

24 Mai 1868 aa—52

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE

J. D.—C.R. G. D.—B.C.L. J. BTE. D. L.L.B.

AVOCATS,

No. 20,—RUE ST. GABRIEL,— No. 20

30 nov. 1868 aa—19

LORANGER ET LORANGER

AVOCATS,

29, Rue St. Vincent,

MONTRÉAL.

20 novembre 1868. aa—11

M. LAFRAMBOISE,

AVOCAT,

No. 32, PETITE RUE ST. JACQUES.

21 nov 1868 aa—12

J. B. VALLEE,

AVOCAT,

No. 25, Rue St. Gabriel.

Montréal, 21 déc. 1868. fm—36

HORACE LAPIERRE,

Avocat et Notaire Public,

OTTAWA, Ont.

N. B.—M. LAPIERRE se charge de collections dans toutes les parties d'Ontario.

11 janv. 1869. fm—55

MOUSSEAU & DAVID,

AVOCATS,

No. 36, RUE ST. VINCENT, No. 36.

J. A. MOUSSEAU, L. O. DAVID.

25 nov. 1868. aa—15

DORION, DORION & GEOFFRION

AVOCATS,

No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.

AU DEUXIEME.

L'HON. A. A. DORION, C. R.
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.

12 juin 1867 jno—62

ELIE SAVARIAT,

Entrepreneur—Charpentier—Menuisier

328 *Rue Jacques Cartier*,

MONTREAL.

Tout ordre exécuté avec promptitude et sous le plus court délai à prix modérés.

23 fév. 1869 aa—88

J. HY. WIGHT, B. C. L.

Gradué de l'Université McGill,

AVOCAT,

No. 25, Rue St. Gabriel,

MONTREAL.

23 janv. 1869 fm—62

(ETABLIE EN 1859.)

HENRY R. GRAY

CHIMISTE ET DROGUISTE

144, Grande Rue St. Laurent,

MONTRÉAL.

Toutes drogues et préparations chimiques achetées à cette Pharmacie sont garanties de première qualité.

26 sept. 1868 aa—100

BAINS TURCS & RUSSES

MONTRÉAL;

255, RUE DORCHESTER,

(en face du Couvent des Sœurs de la Miséricorde)

Pour plus amples détails, voir les circulaires, expédiées à demande.

DR. G. S. DE BONALD.

Juin 1868. aa—

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE

No. 157,—RUE BLEURY,—No. 157,

Vis-à-vis l'Eglise des RR. PP. Jésuites.

19 mai aa—52

FOWLER & ROY,

ARCHITECTES,

ONT TRANSPORTÉ LEUR BUREAU

AU

No. 4, CHAMBRES de la BANQUE MOLSON

21 nov. 1868. aa12

JEAN THOMAS & JOHN SMITH,

ENTREPRENEURS ET CONSTRUCTEURS,

Viennent de former une société, et sont prêts à entreprendre tout ouvrage dans leur ligne.

S'adresser au No. 43, Rue Amherst.

27 fév. jno—92

LOUIS TESSIER,

Marchand à Commission,

AGENT GÉNÉRAL D'AFFAIRES

pour la vente et location de propri té, à la ville et à la campagne.

COLLECTION DE LOYERS, COMPTES,

Billets, etc., etc.

Assurance de Propriété,

et pour toutes autres affaires en général.

M. L. T. espère mériter l'encouragement du public en général.

BUREAU D'AFFAIRES:

192, Rue Notre-Dame.

2 fév. cm—70

BOTTINES et SOULIERS pour enfants, 25 cts., 50 cts; pour Femmes, 45 cts; pour Hommes, 80 cts., $1.75 et au-dessus, chez E. ANGERS, en arrière du Bureau de Poste, 311 Rue Notre-Dame, coin de la Rue St. François-Xavier.

AVIS.

JE DONNE AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.

Montréal, 25 mars 1869. 115

J. B. GOURRE,

IMPORTATEUR ET FABRICANT DE

PLUMES,

AUTRUCHE, VAUTOUR et FANTAISIE

EN DÉTAIL.

M. J. B. G. se charge de réparer et teindre les vieilles plumes, empaillera toutes sortes d'oiseaux et tiendra un assortiment de Fleurs au

No. 210, Rue St. Laurent,

VIS A-VIS LE MARCHÉ,

MONTREAL.

29 mars cm—116

Compagnie d'Assurance 'COMMERCIAL UNION,"

19 et 20 CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL - - - - - - - - - - £2,500,000 Sterling

DÉPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie. Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajustement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en homme d'affaires.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Polices ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire*,
MORLAND WATSON & Cie, *Agents Généraux pour le Canada.*

OFFICE:—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Surintendant:—A. TELLIER, | *Inspecteur des Agences*:—T. C. LIVINGSTON, P. L. S. Haut-Canada.

22 février 1869. aa—1

H. A. A. BRAULT,

NOTAIRE.

223 Rue Notre-Dame.

En haut du magasin de MM. Dufresne & McGarity. cm—121

DR. M. F. E. VALOIS,

DENTISTE,

164, RUE ST. JOSEPH,

PRÈS DU CARRÉ CHABOILLEZ.

MONTREAL.

10 avril cm—127

Hopital d'Accouchement Privé

No. 106, RUE ST. LOUIS.

MADAME CUISKELLY vient d'ouvrir l'établissement ci-dessus pour la commodité de toutes les classes, et les transactions y seront tenues sous le plus grand secret. Les conditions de Mme. C. sont tellement raisonnables que toutes les classes de la société peuvent se permettre le confort d'une demeure tranquille, où tout le soin possible est porté aux exigences de chaque malade. Mme. C. promet de s'occuper exclusivement de cet établissement et d'en faire un hôpital de première classe pour les femmes mariées, les épouses de soldats ou autres, qui pourraient requérir ses services. On donnera les meilleures références à Montréal. Avis et service à toute heure. Nourrices toujours prêtes.

28 nov. 1868. aa—18

VIS-A-VIS L'EGLISE DES JESUITES.

LE Dr. TRESTLER & FRERE

No. 157, RUE BLEURY,

Prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques qu'outre le Chloroforme, dont ils ont fait usage avec le plus grand succès, depuis quinze ans, ils viennent de recevoir un appareil des plus perfectionnés, pour extraire les dents et les racines sans aucune douleur quelconque, au moyen du protoxide d'azote, ou gaz hilariant. Ils espèrent que leurs efforts pour soulager l'humanité souffrante leur assureront à l'avenir l'encouragement qu'ils n'ont cessé d'obtenir jusqu'à présent.

MM. LE DR. TRESTLER et FRERE ont l'honneur de prévenir le public qu'ils posent les dents sur OR, PLATINE et GUTTA-PERCHA d'après les méthodes les plus approuvées, sans employer ni ressorts, ni crochets. Ces dents, parfaitement solides, paraissent si naturelles que l'œil exercé d'un artiste peut s'y méprendre.

On trouve toujours chez le DR. TRESTLER ET FRERE l'EAU ANGELIQUE qu'ils préparent eux-mêmes. Cette eau, uniquement composée d'arômes et d'extraits de végétaux, a la propriété de conserver les dents et de raffermir les gencives.

Elle est particulièrement recommandée par la Faculté comme préservatif contre l'irritation que causent certaines boissons et l'usage du tabac. Elle donne à la bouche une odeur agréable.

L'ELIXIR ODONTALGIQUE préparé par le Dr. Trestler et Frère soulage instantanément le mal de dents et prévient la carie. Cet Elixir est odoriférant et n'a pas l'inconvénient des compositions corrosives employées ordinairement, qui gâtent les dents sur lesquelles on les applique, même les voisines, et brûlent les gencives.

LA POUDRE DENTIFRICE du Dr. Trestler et Frère ne contient aucun des acides qui se trouvent dans la plupart des poudres recommandées. Elle est impalpable et ne se compose que des substances propres à conserver et entretenir les dents parfaitement saines et belles.

Le Dr. T. croit devoir surtout rappeler aux mères de familles son heureux succès pour régulariser les dents des enfants, chose à laquelle on ne pense souvent que trop tard.

DR. C. F. F. TRESTLER, } DENTISTES.
H. R. S. TRESTLER, }

Montréal, 9 oov. 1868. 1

IMPORTANTE DECOUVERTE!

M. J. O'RIELLY

Ayant tout récemment découver un moyen efficace de donner aux portraits photographiés la couleur de la peau, est heureux d'annoncer qu'à l'avenir il donnera cette couleur à ses photographies quand on le désirera, sans toutefois augmenter ses prix, qui sont d'ailleurs TRES-MODÉRES.

L'atelier de M. J. O'RIELLY est au coin des rues St. Laurent et Lagauchetière.

17 nov. 1868. aa—8

Sucre, Melasses, Harengs.

SUCRE DE CHOIX DE PORTO RICO ET DES BARBADES en boucauts.
MÉLASSES DE CHOIX DE MUSCOVADO en tonnes.
HARENGS DE CHOIX DU LABRADOR ET DE CANSO en barils.
HARENGS ENTIERS ET OUVERTS en demi-barils.
MORUE VERTE DE CHOIX en barils.

A vendre par

JAMES MITCHELL.

11 mars 1869. 102

Mères qui avez des enfants difficiles à élever servez-vous du Trésor des Nourrices du Dr. Picault. C'est le seul remède approuvé et ne vous laissez pas imposer par les annonces pompeuses faites dans les gazettes.—PICAULT & FILS, coin des Rues Notre-Dame Bonsecours, Montréal.

27 juillet 1868. aa—h—79

P. LAFRANCE,

No. 146, RUE ST. DOMINIQUE

MONTREAL.

Le Soussigné donne avis à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a maintenant un pouvoir de vapeur à louer et qu'il continuera comme par le passé à fabriquer des ressorts de tous genres et de toutes dimensions.

Toutes les commandés qu'on voudra bien lui confier seront promptement exécutées.

P. LAFRANCE.

19 avril am—134

Bottes nouvelles de Printemps.

MM. BRODEUR et BEAUVAIS

Prennent plaisir à remercier leurs amis et le public en général pour le patronage qu'ils leur ont accordé durant l'année dernière, et les informent qu'ils sont fournis pour le commerce du Printemps d'un bon assortiment de BOTTINES et SOULIERS de toute description. Aussi, BOTTES et PANTOUFFLES françaises pour Dames et Demoiselles, que nous vendrons à des PRIX TRES-REDUITS, vû la qualité des Marchandises.

BRODEUR ET BEAUVAIS,
Successeurs de J. et T. Bell.

15 avril. 131

A LOUER.

CETTE excellente Maison en pierre, No. 206, Rue St. Denis, près de la Rue Ontario, contenant toutes les améliorations modernes.

Possession immédiate.

S'adresser à

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

7 avril jno—124

A LOUER

Sur la Place Jacques-Cartier, No. 42,

CE vaste et magnifique magasin à quatre étages, une cave spacieuse et bien éclairée, de vingt-quatre pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, entrée sur deux rues. Ce magasin est pourvu d'une machine pour monter et descendre les marchandises et peut être divisé en plusieurs parties, et le soussigné fera les divisions nécessaires.

Conditions faciles, possession immédiate.

S'adresser au No. 252, Rue Notre Dame.

S. GIRALDI.

19 mars am—109

A VENDRE.

Ce magnifique COTTAGE de première classe situé sur le grand chemin du village de Lachine, à deux minutes du premier dépôt du chemin de fer, contenant onze appartements, avec hangard, écurie, glacière, et un grand jardin et deux parterres sur le devant de la bâtisse. Titres incontestables.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

FRS. CUSSON.

Lachine, 5 février, 1869.

A LOUER.

Un logement No. 44, Rue St. Christophe, contenant cinq appartements et une cave. Loyer $100.

Un logement No. 42, Rue St. Christophe, contenant 8 appartements. Loyer $120.

ETUDES.—Deux Etudes de deux appartements chaque, au No. 38, Petite Rue St. Jacques, dont une contient une voute.

S'adresser à

A. BRUNET,

am—109 No. 38, Petite Rue St. Jacques.

Aux Capitalistes.

LE Soussigné, désirant se retirer des affaires, offre en vente son établissement si bien connu sous le nom de

Jardin Zoologique de Gailbault,

comprenant toute cette étendue de terrain, au-là de six acres, situé dans le cœur de la ville, s'étendant depuis la rue St. Laurent jusqu'à la rue St. Urbain, avec toutes les BATISSES, MAISONS y compris la MÉNAGERIE, STATUES DU MUSÉE, FONTAINES, et tout le fonds de commerce, etc., à des conditions très-faciles.

La pl